

III - LES LIEUX

LES ACTEURS DU LOGEMENT EN FAVEUR DES FAMILLES POPULAIRES A SAINT-ETIENNE APRES 1945

Jean NIZEY, Crésal-CNRS

Saint-Etienne apparaît comme une "ville champignon" dont la croissance est liée à l'industrialisation rapide au XIXe siècle : sa population a doublé en soixante ans, passant de 96 500 habitants en 1866 à 193 700 en 1926.

En 1945, les deux tiers des immeubles de la ville sont des maisons de rapport ouvrières, composées généralement d'appartements de deux pièces. Ces immeubles datent presque tous d'avant 1914. Comme ailleurs, on a peu construit dans l'entre deux guerres : quelques milliers de logements, soit d'origine patronale, soit de type HLM, par des organismes publics ou privés. Saint-Etienne est une ville où n'existe pas de tradition de "logement social". Le bombardement qu'elle a subi, en juin 1944, n'a fait qu'aggraver la situation : 1 100 logements furent détruits, 2 250 gravement endommagés.

Après avoir ainsi exposé brièvement la situation très difficile du logement à Saint-Etienne, nous évoquerons les actions militantes en faveur du logement populaire, qui aboutiront à la mise en oeuvre de quelques réalisations, avant de présenter rapidement le développement d'un habitat spécifique pour des populations spécifiques.

LA SITUATION TRES GRAVE DU LOGEMENT A SAINT-ETIENNE AU LENDEMAIN DE LA GUERRE DE 1939 - 1945

Les informations chiffrées ne manquent pas sur l'état du parc immobilier et les conditions d'habitat à Saint-Etienne dans l'immédiat après-guerre.

Grâce, tout d'abord, à ce qu'on pourrait appeler l'information officielle, celle fournie par le recensement de 1946.

Grâce également à deux enquêtes importantes effectuées dans cette même période et dont un certain nombre de résultats sont à notre disposition :

- l'une organisée par la Délégation générale à l'Équipement National, en vue d'un programme de construction et d'urbanisme. Saint-Etienne figurait parmi les trente agglomérations urbaines retenues. L'enquête, auprès de 2000 ménages, s'est déroulée au premier semestre 1944 et les résultats en furent publiés en décembre de cette même année.

- l'autre, effectuée en 1945, par la SAGMA (1), à la demande du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, à Saint-Etienne, ainsi que dans trois autres grandes villes : Lyon, Marseille et Nantes. Cette enquête, réalisée également par sondage, rues par rues, quartiers par quartiers - le découpage retenu fut celui des paroisses - visait à obtenir des données quantitatives et également qualitatives "*une étude générale sur l'habitat est indispensable pour éliminer le taudis ...*" Les résultats chiffrés, mais aussi le journal de bord tenu par chacun des enquêteurs (2), fournissent des renseignements précieux sur l'état des logements et sur la physionomie des divers quartiers urbains.

Il est possible de dégager deux caractéristiques majeures du parc immobilier stéphanois :

● **SAINT-ETIENNE : UNE VILLE AUX LOGEMENTS SURPEUPLES.**

En effet, la densité moyenne d'occupation est de 166 habitants pour 100 pièces, alors que cette même densité moyenne est seulement de 112 pour les 54 villes totalisant plus de 100 000 habitants.

Dans leur majorité, ces logements sont de petite taille : 55,4 % d'entre eux comportent seulement deux pièces (y compris la cuisine). Dans l'ensemble, un bon tiers des logements sont surpeuplés, mais ce surpeuplement affecte les deux tiers de la population stéphanoise.

● **SAINT-ETIENNE : UNE VILLE AUX LOGEMENTS VETUSTES ET SANS CONFORT.**

Quelques indications suffiront pour illustrer cet état de fait .

- 78,5 % des immeubles ont été édifiés avant 1914 et 24 % avant 1850.
- un ménage sur cinq n'a pas l'eau courante dans son appartement.
- le tiers seulement des logements comportent un WC particulier.

Dans les conclusions de son enquête, la SAGMA répartit les logements stéphanois de la façon suivante :

- 20 % sont des taudis caractérisés.
- 56 % sont des logements médiocres : sans WC intérieurs, étroits, mal éclairés, humides...

La comparaison avec les autres grandes villes étudiées dans le cadre de cette même enquête est éclairante pour la situation stéphanoise :

Qualité du logement	Taudis	Médiocre	Acceptable	Confortable et luxueux
LYON	19	25	40	16
MARSEILLE	10	24	58	8
NANTES	23	23	48	6
ST-ETIENNE	20,5	56	17	6,5

Ainsi, soit du point de vue quantitatif, soit du point de vue qualitatif, il n'est pas exagéré de qualifier de dramatique la situation du logement à Saint-Etienne, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, d'où l'appellation de "capitale du taudis" !

Cette situation s'est aggravée encore jusque dans les années 1950, à cause de l'arrivée d'une nouvelle main d'oeuvre rurale ou étrangère, nécessitée par l'indispensable accroissement de la production des houillères et des usines sidérurgiques de la région stéphanoise (4) .

L'ACTION MILITANTE EN FAVEUR DU LOGEMENT POPULAIRE 1945 - 1950

Il s'agit principalement de l'action menée par les membres du Mouvement Populaire des Familles (MPF) . Ce Mouvement, depuis 1941, fait suite à la LOC (Ligue Ouvrière Chrétienne), elle-même prolongement adulte des mouvements de jeunesse ouvrière (JOC/F).

Pendant toute la guerre de 1939-45, ce Mouvement a été très actif dans les quartiers de la ville pour aider des familles populaires à faire face aux difficultés de l'existence quotidienne, notamment aux problèmes de ravitaillement. Il s'était déjà préoccupé du logement des jeunes ménages, proposant des échanges de logements et il avait participé au relogement des familles sinistrées par le bombardement de 1944

En 1945, les textes du MPF font état de 4 000 familles adhérentes, regroupées dans une douzaine de sections de quartier, animées par deux permanents. Il représente alors une certaine force sociale, organisant ou participant à des meetings unitaires avec les syndicats ouvriers sur le ravitaillement, la vie chère... Toute une population ouvrière se reconnaît dans ce mouvement qui met en oeuvre, de façon originale, la dimension sociale de la tradition chrétienne.

La volonté de répondre aux besoins locaux, de même que le souci de s'inscrire dans les campagnes nationales du mouvement, se repèrent dans trois moments de l'activité du MPF stéphanois en faveur du logement.

● **L'EXPOSITION DE 1945.**

C'est dans le cadre de la campagne du MPF consacrée à la reconstruction du pays qu'est organisée, dans les principales villes de France, une exposition sur le thème :

"LE LOGEMENT QUE NOUS VOULONS POUR NOS FAMILLES ET LES MOYENS FINANCIERS QUE NOUS PROPOSONS".

Cette exposition se tient à Saint-Etienne, du 30 juin au 8 juillet, à l'Hôtel de Ville, précédée et accompagnée d'articles de presse :

"les études, les plans pour la reconstruction des maisons ne tiennent pas compte des besoins des familles populaires ..." "200 000 vies humaines anéanties chaque année par les taudis !"

Treize mille personnes visitèrent l'exposition et eurent la possibilité d'émettre doléances et suggestions, qui rejoignaient les résultats de la consultation populaire sur le logement lancée au printemps 1945 dans les quartiers de la ville. C'est avec tous ces éléments que, début août, le MPF put faire publiquement ses demandes et ses propositions (5) :

- que Saint-Etienne soit considérée comme une zone entièrement sinistrée;
- que se mette rapidement en place un système d'allocation logement pour la construction rapide de maisons familiales;
- que les services municipaux veillent à l'entretien de la voirie, à la propreté et à l'hygiène dans la ville, à l'institution obligatoire du "tout à l'égout".

Dans la foulée, deux réunions sont organisées, l'une pour les syndicats ouvriers, l'autre pour les organisations patronales, avec l'objectif de mettre au point un plan de réalisations pratiques et rapides : cette première tentative n'ira pas loin, mais elle sera reprise par la suite.

L'Association Populaire des Sinistrés se trouve encouragée à poursuivre son action : à la fois "retaper" des logements, établir les dossiers, intervenir pour un versement plus rapide des allocations.

● LES ACTIONS DE SQUATTAGE. 1947-1948.

Devant la difficulté à faire appliquer la loi du 11 octobre 1945 sur les expropriations de logements, lassé de constater l'inutilité des démarches et des tentatives de conciliation qu'il entreprend auprès des pouvoirs publics au nom des sans-abri, après avoir alerté à plusieurs reprises, dès la fin de 1946, les services municipaux et préfectoraux des réquisitions des logements, le MPF décide de passer à l'action directe : ce fut le 25 janvier 1947 l'installation "manu populari" d'une famille de trois enfants sans logement dans un appartement de deux pièces inoccupé depuis cinq mois. Ce premier squattage fut suivi de quelques autres.

Conduit en correctionnelle à la suite d'une de ces actions, Jean CHAMBON, responsable fédéral du MPF, fut acquitté du "délit de violation de domicile". Mais le procureur de Saint-Etienne fit appel de cet acquittement et la Cour d'Appel de Lyon condamna Jean CHAMBON à trois mois de prison avec sursis. Finalement, ce dernier jugement fut annulé en Cassation.

● LE CARTEL STEPHANOIS DU LOGEMENT 1948-1949.

La loi sur les loyers du 1er septembre 1948 sème l'inquiétude dans les familles en provoquant une augmentation des loyers. Devant cette inquiétude, les sections locales du MPF sont invitées à constituer immédiatement un service de renseignements pratiques sur la nouvelle loi : certains militants deviendront dans leurs quartiers de véritables spécialistes de "la surface corrigée". Des assemblées de quartier seront l'occasion de faire connaître la position du MPF sur la question du logement et d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics.

Avant la fin du mois de septembre, les responsables du MPF s'adressent aux syndicats et aux associations familiales pour leur proposer la création d'un Cartel du

Logement. Un programme d'action est envisagé avec des visées immédiates qui concerneraient :

- **les expulsions** : pas d'expulsion sans relogement assuré.
- **les réquisitions** : obtenir, par le développement d' "actions squatter", une législation plus rigoureuse pour les appartements inoccupés.
- **les loyers** : les ressources des familles ne doivent pas être écrasées par l'augmentation des loyers ; pour cela, l'allocation logement doit profiter surtout aux familles déshéritées. Pour que l'augmentation des loyers serve véritablement à l'entretien et à l'amélioration des logements, constitution d'une caisse de péréquation par prélèvement sur les loyers perçus.
- **le CILS** : Centre Interprofessionnel du Logement Stéphanois (6). Il s'agit, dans ce cas, de continuer la lutte entreprise pour que la gestion du CILS soit véritablement paritaire, sans relent de paternalisme.

Le programme comporte également comme objectif plus lointain de promouvoir la construction des logements qui manquent et faciliter aux travailleurs l'accession à la propriété de leur maison. La mise en oeuvre de ce programme est envisagée à travers des moyens précis :

- la création de mutuelles populaires de Crédit immobilier;
- l'organisation de coopératives populaires de construction (7);
- l'élaboration d'une politique des terrains permettant aux coopératives de se procurer les espaces nécessaires.

Ce programme fut discuté à la réunion constitutive du Cartel d'Action Logement, le 28 octobre 1948. Deux commissions de travail sont mises sur pied : l'une, à orientation juridique s'occuperait des loyers, des réquisitions, des expulsions ; l'autre, plus technique, mettrait en oeuvre tout ce qui concerne la construction.

Faisaient partie du Cartel les trois syndicats ouvriers : CGT-CFTC-CGT-FO et les associations suivantes : l'Association Familiale Protestante, l'Union des Femmes Françaises, l'Association des Familles et le Mouvement Populaire des Familles. Robert SALIGNAC, animateur de la Commission Logement du MPF, fut nommé secrétaire général du Cartel.

Le 15 janvier 1949, le Cartel se manifestait au grand jour dans un meeting qui connut le succès, dont le but était d'attirer l'attention des Stéphanois et des Pouvoirs Publics sur l'importance des questions touchant aux logements et aux loyers, ainsi que sur les solutions préconisées.

La création de ce Cartel d'Action Logement, regroupant syndicats ouvriers et associations familiales est révélatrice à la fois de la gravité de la crise du logement à Saint-Etienne et aussi de l'influence du Mouvement Populaire des Familles : ce Cartel est certainement le fruit de la volonté d'unité ouvrière qui animait le MPF depuis ses commencements. Il n'en demeure pas moins également que par le moyen de ses sections de quartier, en lien avec l'Association Familiale Ouvrière qu'il

avait mise en place, il apportait une aide - parfois spectaculaire - aux mal-logés et aux locataires. De plus, il contribuait à faire connaître et à utiliser les moyens proposés par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'amélioration des logements (8), il participait à l'élaboration des propositions susceptibles d'améliorer la situation du logement, en tenant compte des aspirations des familles populaires.

Plutôt que de grandes réalisations, il convient de parler d'une longue "campagne de sensibilisation" de l'opinion publique, à la fois au drame des mal logés et à l'urgente nécessité de mener une politique active de constructions. Cette sensibilisation trouvera un de ses points d'orgue dans la semaine nationale du logement organisée par le mouvement en décembre 1949. Les revendications lancées à cette occasion prennent une allure plus directement politique ; si bien qu'en janvier 1950, la Commission Nationale du Logement envisage une grève de l'augmentation des loyers, prend distance d'avec les CIL, parce que "*les patrons sont les maîtres de la gestion et de l'orientation ...*" et déconseille la participation du mouvement en tant que tel aux coopératives de construction (9) .

Ces consignes trouvèrent écho au plan local lors d'une journée régionale du logement, qui se déroula sur le thème suivant : "**Le logement, problème de salut public !**". Il est vrai qu'en 1950, à Saint-Etienne comme ailleurs, bien peu de choses avaient été réalisées pour le logement des familles populaires.

LES REALISATIONS MILITANTES DANS LES ANNEES 1950

1950, c'est l'année où la Municipalité de Saint-Etienne réorganise l'Office Municipal de HLM pour lui redonner du dynamisme, où elle envisage la création d'un quartier nouveau : SAINT-ETIENNE Sud-Est. La première partie de ce grand ensemble de 1262 logements fut édifée de 1953 à 1955. Mais ce furent en grande majorité les couches moyennes et supérieures de la population, plus influentes et plus solvables, qui profitèrent de ces logements, au détriment des familles populaires.

Dans la période qui s'ouvre, d'autres organismes, sociétés et coopératives de HLM se mettront à l'oeuvre. Nous voulons présenter ici seulement trois types d'intervention qui sont marquées par un caractère "militant" aux divers sens du terme (10).

● LA CAMPAGNE EN FAVEUR DES SANS LOGIS - 1954.

Les rigueurs de l'hiver, au commencement de l'année 1954, aiguissent la situation critique du logement pour de nombreuses familles. Fin janvier, dans la ville, une petite fille de quatre mois meurt de froid. Ses parents habitaient dans une remorque américaine ! L'émotion locale fut relayée et amplifiée par l'appel (2 février 1954) et l'action de l'abbé PIERRE, à Paris.

Dans la foulée, courant février, le Secours Catholique fait circuler dans la ville une camionnette pour alerter la population. Le Président de l'Entraide Sociale est chargé de coordonner l'action des oeuvres locales pour les dépannages d'urgence. Le 2 mars, 6 000 personnes participent à un meeting au Vélodrome

d'hiver autour de l'abbé PIERRE. L'appel à la mobilisation qu'il lance amène la mise en place d'un "**Comité de secours d'urgence aux sans logis**", association loi 1901, qui regroupe surtout des organisations confessionnelles.

Le comité se propose d'alerter l'opinion publique sur le problème des sans logis, de mettre en place des "cités de transit" pour dépanner les familles en attendant leur relogement définitif en immeuble HLM ou autre, d'aménager éventuellement d'anciennes "fabriques" textiles en logements définitifs. Les ressources proviennent essentiellement de dons divers, de quêtes, de subventions d'équipement de la part de la Municipalité et de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'action du Comité aboutira à l'aménagement de deux cités d'habitation :

- l'une, celle du *Chambonnet*, de 33 logements à partir de baraquements militaires achetés par la municipalité;
- l'autre, celle du *Cros*, composée de 19 maisonnettes, en dur, de deux pièces chacune, construites sur un terrain mis à la disposition du Comité.

Quelques dizaines de logements en plus dans le parc immobilier stéphanois : c'est un résultat de la mobilisation des bonnes volontés locales, qui conserve un certain caractère de dépannage.

De son côté, la Municipalité intervint auprès du Gouvernement pour avoir sa part des 12 000 logements économiques de première nécessité. A la suite de quoi elle mit à la disposition de l'Office de HLM un terrain où seront édifiés 100 logements de deux pièces, qui seront achevés courant 1955 : ce sera la cité d'urgence de *La Richelandière* qui restera en service jusqu'à sa démolition en 1967.

Avec cette cité d'urgence, c'est la première apparition d'une sorte d'habitat spécifique.

● L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Deux raisons peuvent expliquer l'action de la Caisse d'Allocations Familiales dans le domaine du logement. D'une part, les directives de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, qui autorise l'affectation au logement social d'une somme pouvant aller jusqu'à 35 % du budget social, d'autre part, la composition du Conseil d'Administration ; les représentants des organisations ouvrières y sont nombreux; les trois syndicats CGT, CFTC, FO y sont représentés au prorata de leurs résultats électoraux. De plus, l'Association Familiale Ouvrière, liée au MPF, y compte également des élus dont Marcel MONTCEL, dirigeant régional du MPF, qui sera président de la CAF d'octobre 1948 à juin 1950 (grâce aux voix des collèges salariés et des représentants familiaux). Il sera rejoint au Conseil d'Administration par le Secrétaire du Cartel Logement, R. SALIGNAC, coopté comme personne qualifiée par 21 voix sur 24 votants. MONTCEL et SALIGNAC seront à nouveau membres du CA de la CAF après son renouvellement en juin 1950. Cette présence de représentants du mouvement qui, avec d'autres, notamment au sein du Cartel d'Action Logement, avait cherché à exprimer mécontentement et désir des familles populaires en matière de logement et à imaginer des solutions nouvelles, n'est sans doute pas étrangère à l'intérêt porté par la Caisse à cette situation et aux recherches mises en œuvre pour l'améliorer.

En raison des prêts et subventions accordés aux organismes de HLM, la CAF désignait un certain nombre d'attributaires de logements. A la suite d'une séance de répartition de logements particulièrement difficile, 11 logements à attribuer pour 600 demandes (dont 300 demandes "de détresse"), les administrateurs décidaient que la CAF construirait elle-même des immeubles d'habitation. C'était le 5 juin 1952. Ce faisant, ils voulaient activer le rythme de la construction, à cause de la grande urgence des besoins, diminuer le prix de revient des logements, aussi bien dans la construction que dans l'utilisation.

Un terrain est trouvé, capable d'accueillir deux immeubles de 20 logements chacun, de type HLM. Les formalités administratives dureront onze mois, les travaux de construction six mois pour le premier immeuble (juin-décembre 1963). C'étaient des appartements de grande taille : 4 pièces et plus, qui accueillaient des familles nombreuses (quelques-unes d'origine étrangère) avec une moyenne de 3,2 enfants. La plupart des chefs de ménage étaient sans grande qualification professionnelle. C'était un échantillon assez représentatif de ces familles ouvrières stéphanoises qui souffraient le plus de la crise du logement.

Démarche symbolique de la CAF : elle n'avait pas vocation première à construire des logements. Mais elle voulait indiquer une direction possible dans le sens de la rapidité et de la diminution du coût de la production.

● **L'UNION MUTUELLE DE CONSTRUCTIONS FAMILIALES (UMCF).**

C'est une société coopérative ouvrière de HLM, fondée le 10 juillet 1952 dont le Conseil d'Administration est particulier : les 12 membres représentent la Caisse d'Allocations Familiales, les trois organisations syndicales ouvrières, ainsi que le Comité d'Entreprise des Ateliers du Furan. Dans la circulaire envoyée aux Comités d'entreprise de la ville pour solliciter leur concours financier, les fondateurs annonçaient clairement la couleur :

"... Il appartenait aux organisations ouvrières de s'intéresser de plus près à la question (du logement), d'étudier et de rechercher les possibilités de construire pour loger aux meilleures conditions possibles des familles ouvrières. Il n'existait toujours pas jusqu'ici, à Saint-Etienne, d'organisme constructeur où ces organisations pourraient, par une représentation majoritaire, faire entendre expressément leur voix ... (11)

Ici encore, le souci du logement populaire que portaient les organisations syndicales et la CAF les conduisait à prendre des initiatives originales, à l'appel d'un comité d'entreprise, celui des Ateliers du Furan, qui avait commencé la construction de quelques logements en faveur des travailleurs de l'entreprise. L'objectif explicite de la nouvelle société de HLM c'était de construire des logements pour les familles ouvrières, surtout des logements locatifs, mais également des logements en accession à la propriété.

C'est en septembre 1953 que démarraient les travaux du premier immeuble de l'UMCF : 80 logements dont 60 locatifs à *La Vivaraize*. Terminés en juin 1955, ils accueillent les familles bénéficiaires désignées par la CAF. Deux sortes de difficultés se font jour : en effet, la CAF avait désigné des familles très nombreuses (avec 6, 7 et même 8 enfants), d'où un certain surpeuplement et une cohabitation parfois malaisée. De plus, des retards dans le paiement des loyers surviennent assez vite.

Mais l'objectif était atteint : des familles ouvrières, des familles nombreuses étaient logées, même si ce n'était pas aux meilleures conditions, même si cela entraînait des difficultés de gestion (12).

A l'Assemblée générale du 31 mai 1958, l'UMCF envisage la construction d'appartements plus vastes :

"... pour les familles ayant de nombreux enfants qui, jusqu'à présent sont celles qui ont le plus de difficulté à trouver un logement en rapport avec leurs besoins ..." (13)

D'où le projet *Maugara* qui fut réalisé non sans difficultés, notamment financières : la CAF dut allouer une subvention spéciale pour l'achèvement des logements. Les 200 logements construits comportaient notamment : 50 F5 et 50 F6, les premiers F6 construits à Saint-Etienne !

En lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec son soutien, l'UMCF avait voulu parer à la carence des organismes publics en matière de logements pour familles nombreuses dont certaines, déjà, étaient d'origine étrangère. C'est particulièrement dans la construction de la cité de *Maugara* qu'elle respectait les objectifs des organisations ouvrières qui l'avaient fondée.

Pendant ce temps, l'Office Municipal de HLM continuait la réalisation de son programme de SAINT-ETIENNE SUD-EST. A la suite de *Beaulieu 1*, fut édifié l'ensemble de *La Marandinière*, achevé en 1959, comportant 1 012 logements, puis celui de *Montchovet* (1965) avec 1 266 appartements. Mais dans ces deux ensembles, malgré la pression des associations de locataires de *Beaulieu*, on comptait seulement un total de 100 F5.

L'Office Municipal, après l'avoir sollicité, refusa un prêt de la CAF car celle-ci voulait, en contrepartie de ce prêt, désigner les familles attributaires pour le contingent de logements qui lui serait réservé.

Même si le recrutement de ces deux derniers ensembles avait un caractère nettement plus populaire que celui de *Beaulieu 1*, l'Office entendait rester maître chez lui et laisser à d'autres le soin de loger les familles nombreuses, les familles difficiles...

VERS DES LOGEMENTS SPECIFIQUES POUR DES POPULATIONS SPECIFIQUES

- Juillet 1964, en pleine nuit, un incendie ravage le bidonville de *Méons*. La Caisse d'Allocations Familiales intervient dans le relogement des familles sinistrées en subventionnant l'achat de wagons à la SNCF. Elle met à l'étude un projet de cité de transit en maisons individuelles, pour ces mêmes familles, dont elle serait maître d'oeuvre. Mais ce projet ne reçoit pas l'agrément de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

- La CAF se tourne alors vers la SONACOTRA dont la filiale, la Société HLM LOGIREL, a édifié, en 1962, sur une colline de la ville : *Montferre*, un ensemble de 281 logements (dont une partie est financée par des crédits PSR) destinés, à l'origine, à des rapatriés d'Algérie; finalement, c'est seulement une cinquantaine de ménages harkis qui s'y installeront. Or, il se trouve que le président de SONACOTRA

et de LOGIREL n'est autre que le député-maire de Firminy, Eugène CLAUDIUS-PETIT.

Mais jusqu'alors les offres de service faites par la SONACOTRA à la Ville de Saint-Etienne n'ont jamais reçu de réponse : sans doute pour cause d'opposition politique entre le maire de Saint-Etienne, Michel DURAFOUR, et celui de Firminy !

Or, il n'est pas possible d'édifier une cité de transit sans l'aval de la Mairie puisque dans les conditions mises à la réalisation d'une telle cité, il est prévu que la Municipalité fasse l'apport d'un terrain viabilisé ! La Caisse d'Allocations Familiales organise alors une rencontre des deux personnalités en question où la décision de principe en faveur d'une cité de transit est posée. La réunion se termine sur le terrain que propose le Maire de Saint-Etienne. C'était en février 1966.

● Mais la construction de la cité de transit prendra du retard car, profitant de la législation anti-bidonvilles et des bonnes dispositions de la Mairie, SONACOTRA et LOGIREL envisagent d'autres possibilités pour le logement des populations défavorisées. Après un chassé-croisé de programmes, de terrains, l'"opération anti-bidonville" comportera trois éléments :

La cité de transit de REVEU, à cheval sur la ville de Saint-Etienne et la commune de Saint-Jean Bonnefonds, achevée en 1969. Les 76 logements sont occupés par une majorité de familles maghrébines dont beaucoup proviennent du bidonville de *Méons* (qui sera finalement brûlé et rasé). Une association particulière est fondée : l'Association de Gestion de l'Action Sociale des ensembles familiaux (AGASEF) regroupant la Mairie, la CAF, la DDASS, les sociétés de HLM, avec pour objectifs l'animation et la "promotion" des familles vers un logement collectif normal.

Un foyer hôtel pour travailleurs célibataires.

Une opération PSR à La Richelandière, à la place de la cité d'urgence construite en 1955, qui prendra le nom de *Dame Blanche* : un ensemble de 363 logements (dont près de la moitié sont effectivement à crédit PSR) achevé en 1970. Dans les immeubles PSR où se trouvent des F5 et des F6, arrivent un certain nombre de familles de *Reveu*, de la cité d'urgence elle-même, d'autres lieux dévalorisés de la ville. Cet habitat apparaît pour elles comme une étape ou un aboutissement dans ce qui semble peu à peu s'instaurer : un circuit résidentiel de la pauvreté.

● Alors que la cité de transit de *Reveu* avait été édiflée dans le cadre de la législation anti-bidonvilles (loi de 1964 et 1966), une autre cité, celle de *Sèverine*, le sera dans le cadre de la législation visant la résorption de l'habitat insalubre (loi VIVIEN - juillet 1970 - conçue pour renforcer et étendre les dispositions de 1964 et 1966).

L'îlot insalubre à résorber - d'une superficie de 6,2 ha, abritant 2 195 personnes - est situé dans le péricentre de la ville. C'est le quartier de *Tarentaize*. L'opération est initiée par la Préfecture, mais c'est la Mairie qui se chargera de mettre en oeuvre la réalisation de la cité de transit nécessaire et, pour cela, elle fera appel à LOGIREL

La cité *Sèverine* est mise en habitation fin 1975.

Elle compte 133 logements dont 80 PLR (Programme à Loyer Réduit) et elle accueille un bon nombre de familles étrangères avec de nombreux enfants et quelques familles "anormales" avec des femmes chefs de famille. Plus des deux tiers des chefs de ménages sont soit inactifs (chômeurs, invalides) ou de faible qualification professionnelle (OS, manoeuvres). De fait, très peu proviennent du quartier *Tarentaize*. A ces composantes sociologiques qui typent une population, s'ajoute l'éloignement géographique du tissu urbain pour donner à cette cité *Séverine* des allures de ghetto !...

- Aussi bien *Reveu* que *Séverine*, mais aussi *Montferre* et *Dame Blanche*, sont équipés de locaux sociaux (la CAF est encore intervenue pour leur financement) où s'activent les diverses catégories de travailleurs sociaux ; certains, d'ailleurs, dans le cadre de l'AGACEF.

Financements spéciaux des logements, situation géographique particulière des ensembles immobiliers, conditions d'existence souvent précaires des familles, encadrement social : sont constituées et rassemblées des populations spécifiques qui vont "bénéficier" d'un traitement social particulier.

CONCLUSION

Depuis 1950, date de sa réactivation, jusqu'en 1970, l'Office Municipal de HLM avait mis en service près de 5 000 logements, dans le nouveau quartier de SAINT-ETIENNE SUD-EST, comblant ainsi le retard accumulé du logement social dans la ville. Mais il apparaît que cet Office, et à travers lui la Municipalité, semblent s'être déchargés du souci de loger les familles nombreuses de milieu populaire et également les familles défavorisées, sur des initiatives militantes dans un premier temps, sur des organismes "spécialisés" ensuite.

Cette activité militante en faveur du logement social (que nous n'avons pas exposée d'ailleurs de façon exhaustive) fut portée principalement par des militants familiaux à qui s'associèrent des militants syndicaux. Elle n'aboutit pas à des réalisations très nombreuses, mais elle eut le mérite de maintenir la question posée et d'éveiller une dynamique. La Caisse d'Allocations Familiales, par suite de la composition de son Conseil d'Administration, ne craignit pas d'investir argent et énergies dans ce champ du logement social. Elle apparaît comme un lieu fédérateur des recherches militantes et initiateur d'interventions et de réalisations diverses, à la fois symboliques et efficaces, dans la direction des familles nombreuses et défavorisées.

Lorsqu'apparaissent sur le terrain stéphanois les organismes "spécialisés" que sont LOGIREL et SONACOTRA, l'activité militante de la première période semble en recul. La pression sur le logement est peut être moins forte, le mouvement familial populaire s'est affaibli, les conditions d'existence sont déjà en train de changer. C'est plutôt dans la gestion et l'animation des centres sociaux, nombreux dans la ville, et pas seulement dans les zones d'habitat spécifique, et dans la présence aux activités des quartiers que s'investiront les énergies militantes issues du courant familial populaire.

-
1. SAGMA : Société d'Application du Graphisme et de la Mécanographie à l'Analyse. La SAGMA était une "filiale" d'**Economie et Humanisme**, travaillant dans le même esprit. Le diagramme d'enquête était breveté au nom de LEBRET, le fondateur d'Economie et Humanisme.
 2. Cf. Françoise RIBOUD : "Journal d'une enquêtrice", in n° 25 d'**Economie et Humanisme**, Mai-Juin 1946.
 3. L'essentiel de cet exposé repose sur un travail effectué antérieurement ("**La construction de logements pour les familles défavorisées à Saint-Etienne**". Ter. Lyon II. Décembre 1978) complété par d'autres recherches effectuées dans le cadre de Groupement pour la Recherche sur les Mouvements familiaux (GRMF).
 4. Cf. "**Comité d'entreprise et problème du logement : les usines de Firminy et de l'Ondaine - 1987.**" J. NIZEY.
 5. Les propositions jointes à celles des autres villes sont présentées dans un tract national : "**Ce que demandent les familles ouvrières en matière d'habitation**".
 6. Le CILS a été créé officiellement le 25 février 1948 par un collectif d'employeurs et de salariés sous forme d'une association loi 1901 : "Organisme d'initiative et de financement" qui a pour objet "la mise en oeuvre de tous moyens appropriés pour la suppression des logements insalubres, la construction de maisons d'habitation collectives, ou de maisons individuelles agrémentées de jardins répondant aux besoins de la vie familiale des travailleurs et éventuellement la réparation et l'amélioration des immeubles existants".
 7. Référence est faite à l'expérience du "Cottage Stéphanois" à la veille de la deuxième guerre mondiale, où l'apport initial en argent exigé par la législation de l'accession à la propriété fut remplacé par un "apport-travail", idée qui sera reprise dans l'expérience castor.
 8. Dans cette optique, fut créée, en novembre 1949, l'**Association Stéphanoise d'équipement familial**, dont le président était François ROYER, secrétaire de l'Union départementale de la CGT, les autres membres du bureau appartenant à la CFTC, à F.O. et au M.P.F. Cette association, qui siégeait au même endroit que le M.P.F. se proposait "d'améliorer l'équipement familial en organisant systématiquement l'information et l'éducation des familles et en leur facilitant l'achat et l'utilisation de l'équipement dont elles ont besoin, particulièrement les familles ouvrières les plus défavorisées" (extrait des statuts de l'association).
 9. Et cependant, en octobre 1950, est déclarée officiellement une "**Association Populaire de Construction**" dont le président était Robert SALIGNAC, mais aucune référence n'est faite au mouvement dans les statuts de l'association. L'objectif était de "favoriser la construction rapide et économique de logements formule castor ...". Mais il ne semble pas que ce projet se soit traduit dans des réalisations concrètes.
 10. Il convient de faire une brève mention du **Centre d'Amélioration du Logement (CAL)** mis en place en 1952-1953 où se retrouvent des militants évoqués plus haut. L'action immédiate du CAL est orientée vers la transformation en logements des ateliers de passementerie ayant cessé leur activité.
 11. Archives de l'UMCF.
 12. C'est la même année 1953 que la CAF demande à l'UMCF de réaliser des logements pour travailleurs nord-africains. Ce sera le foyer pour célibataires de *La Batie*, inauguré en 1956.
 13. Archives de l'UMCF.

LES CAMPS DE TRANSIT A MARSEILLE (1918-1970)

M. PERALDI

A la fin de la guerre de 14-18, les administrations, et dans une moindre mesure, les pouvoirs locaux, "récupèrent" une série d'emplacements et de friches urbaines utilisées pendant la guerre par les armées françaises et alliées pour le séjour provisoire des troupes en transit vers le front. Dans un contexte de crise du logement annoncée comme particulièrement critique à Marseille, ces camps vont être utilisés pour l'hébergement des populations civiles. Dès 1918 est créé un "Service Municipal du Logement" qui a en charge la gestion de ces camps, service dirigé par un Conseiller Municipal, également membre éminent du Conseil d'Administration de l'Office Municipal HBM créé un peu plus tard, en 1922.

Destinés à l'origine à l'hébergement des "évacués et rapatriés arrivant chaque jour à Marseille", ces camps vont servir très vite à accueillir les vagues migratoires qui, dans la masse en apparence confuse du transit, viennent s'installer à Marseille. Ils y serviront jusqu'à la fin des années soixante, même si entre temps les camps changent de nom pour être appelés bidonvilles.

En ce sens, ils sont bien à comprendre comme l'expérience d'un modèle institutionnel d'habitat et non, tels que l'époque se les représente, comme une forme aléatoire, provisoire et exceptionnelle d'occupation de l'espace. Ceci dit, dans la ligne des modèles expérimentés à cette époque en Europe, ils représentent une expérience très singulière. On se contentera ici de donner les grandes lignes descriptives de leur fonctionnement et de leur logique de gestion (ceci est un travail en cours, à peine entamé). Une fois posé qu'ils concernent moins une expérience de gestion des urgences (réfugiés, sinistrés) qu'un modèle d'habitat et de gestion institutionnelle de la précarité, il faut aussitôt les spécifier dans leur singularité. Elle tient en quatre points que l'on reprendra successivement :

1. A la différence des cités de transit en particulier et du logement social en général, on joue ici sur une définition très peu sociale du transit. C'est dans la confusion produite entre flux de transit - Marseille est un port - et filières migrantes que s'opérationnalise un modèle d'habitat normatif.
2. Contrairement là encore aux premiers modèles expérimentaux de logement social, cités jardins, cités ouvrières entre autres, on est là face à une expérience qui ne s'appuie pas sur un discours et une doctrine des usages normatifs du logement mais plutôt sur une efficace silencieuse de l'assignation à résidence.
3. Le seul discours où ce modèle puise sa référence est lui aussi très spécifique en ce qu'il repose sur une prise en compte de la "différence" ethnique.
4. Enfin, autre spécificité, celle d'une économie d'échelle sans commune mesure avec les expériences tentées, à Marseille ou ailleurs, en matière de logements sociaux. si les premières cités HBM passent rarement le seuil des 200 logements

- à Marseille ce seuil est donné comme un optimum tant en matière de coût que d'équilibre social - les camps ont une capacité d'accueil qui va jusqu'à 3 000 personnes, soit pour les chiffres que nous possédons de 6 à 700 familles dans les années 20-30, et de surcroît des taux de mobilité bien supérieurs à ceux des cités qui leur sont contemporaines.

1. On peut s'appuyer sur quelques chiffres qui, sans être exhaustifs, donnent néanmoins une idée du trafic de populations et des flux de transit que connaît Marseille à cette époque.

De 1914 à 1920 il passera, selon des sources militaires quelques 500 000 soldats venant ou partant au front. Marseille est également, à la même époque, une étape obligatoire pour les grandes migrations qui partent du Proche-Orient vers les Etats-Unis. Elle est aussi un point de convergence de tous les flots de réfugiés que les bouleversements de l'Europe et du Moyen-Orient jettent sur les routes. Russes, et pendant la guerre Lorrains, Alsaciens, Belges, Arméniens surtout de 1922 à 1927. sans oublier bien sûr les migrations italiennes et espagnoles qui se poursuivent, enfin les travailleurs coloniaux que l'on va chercher dans toutes les colonies françaises pour remplacer dans les usines les travailleurs mobilisés. Entre 1925 et 1931 on compte, selon les sources, entre 150 et 200 000 étrangers résidents. E. TEMIME (1) avance le chiffre de 20 000 travailleurs coloniaux dont une grande partie resteront après la guerre. Les flux transitaires sont bien sûr plus difficiles à dénombrer ; à titre indicatif, pour les seules années 1923 et 1924 les télégrammes consulaires font état de mouvements maritimes où l'on trouve entre 1500 et 2000 réfugiés arméniens par jour.

Ce ne sont que quelques estimations sommaires dont il faut seulement retenir l'essentiel : le transit est dans ces années d'entre-deux guerres, l'équivalent d'une ville dans la ville. Marseille compte alors entre 600 et 700 000 habitants et des flux de circulation qui équivalent au moins à la moitié de cette population. Deux villes en une qui ne se rencontrent pas, mais le transit, ou sous le transit la confusion de mouvements hétérogènes, permet d'organiser la ville sur cette division.

Car la confusion qui est opérée entre filières migrantes et flux de transit, les glissements de sens opérés entre les figures de l'étranger sont bien une manière de représenter, mettre en scène, le fait migrant. Ce n'est en rien une confusion opérée par les circonstances ou par les modes d'arrivée dans la ville. Même dans l'apparente confusion des flots de réfugiés l'administration ou les employeurs savent reconnaître aisément ceux qui arrivent munis d'un certificat d'embauche ou d'un contrat de travail et les autres, qui généralement ne restent pas. Par le biais des comptoirs de Cies maritimes ou de sociétés commerciales Marseille a tissé un réseau d'agents recruteurs qui sur place, dans les pays d'origine ou les lieux de transit, tels Istanbul, Alexandrie, Beyrouth, recrutent pour les entreprises marseillaises. De même pour les colonies françaises où le recrutement se fait par l'intermédiaire de contremaîtres ou de cadres ayant vécu aux colonies et y gardant des réseaux.

L'indistinction des migrants et des transitaires, l'indistinction même des types de migrants ne s'opère donc qu'une fois arrivés en ville où elle est un ordre social. Car il n'est qu'un seul mode de fixation dans le Marseille de cette époque pour un

migrant ou un transitaire : ce sont ou bien les hôtels meublés, les garnis ou les logements de fortune du centre, dans la vieille ville autour du Vieux-Port, ou bien les camps.

2. Les deux principaux camps installés sur Marseille dans l'immédiat après guerre de 14-18 sont les camps Oddo, dit "camp des Réfugiés Russes et Arméniens", à proximité du port sur un terrain appartenant au PLM (Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée), et le camp saint-Charles installé sur un cimetière désaffecté à proximité de la Gare saint-Charles. Chacun représente en fait un modèle différent de gestion et une manière d'implication différenciée des institutions. Le camp Oddo, d'abord placé sous la tutelle du Ministère de la Guerre passe en 27 sous la responsabilité du Ministère du Travail via le "Service de la Main d'Oeuvre Etrangère". Les mouvements d'entrée y sont officiellement régulés par un bureau d'accueil où un interprète du SMOE propose du travail à ceux qui entrent. Ceux qui refusent ou ne sont pas déjà munis de contrats de travail sont expulsés. En 1926, d'après un état dressé par la Préfecture, le camp compte 28 baraques, du modèle Adrian, rachetées à l'armée, pour 1700 personnes recensées en 435 familles.

En fait il semble que toute latitude soit laissée aux familles d'installer leur propre baraque, probablement avec des matériaux fournis par des résidents permanents qui trouvent là matière à une activité très lucrative. En 1927, une lettre du Ministre au Préfet s'inquiète de ces pratiques :

"Il résulte de certains renseignements qui m'ont été communiqués que ce camp revêtirait actuellement l'apparence d'une véritable entreprise commerciale dirigée par un ancien officier de l'Armée Impériale Russe et que l'entente entre les membres de la colonie russe laisserait à désirer" (2).

D'autres documents officiels de la même époque signalent qu'à l'immédiate périphérie des camps s'installent dans des abris précaires, nombre de familles qui ne trouvent pas de Place à l'intérieur. C'est le cas par exemple du camp Oddo où un état de 1923 mentionne 2300 personnes installées dans le camp et environ 300 personnes à proximité immédiate. Dans les années 20-30, trois camps au moins fonctionnent sur ce modèle, Oddo, Montfaron et Mirabeau. Un autre ouvrira un peu plus tard, au Sud de Marseille, le camp Sainte-Anne. Cette lettre, datée de 1962, donne une idée très claire des modalités d'habitat dans ce camp (*voir la lettre ci-après*).

Le camp Saint-Charles par contre est entièrement géré par la municipalité comme d'autres lieux, d'abord réquisitionnés par l'armée pendant la guerre puis restitués à la municipalité, tel l'Hospice des Incurables ou la Vieille Charité au centre ville, tels aussi des camps plus petits, Musso, les Olives, Fournier, la Valentine que l'armée anglaise vend à la mairie en 1920 (3)- Le service municipal du logement y trouve une quarantaine de baraques Adrian qu'il fait démonter et réinstaller au camp Saint-Charles en 1921. Comme en témoigne cette délibération du Conseil Municipal datant d'Avril 1918, cette installation a été murement pensée par la mairie comme un mode d'habitat relativement pérenne :

"Ces constructions, bien que légères, ont une durée qui d'après l'auteur (MULLER, Architecte en chef de la ville, initiateur du projet), peut être évaluée à dix années ; elles pourraient donc, après les hostilités, être utilisées pour des logements ouvriers."

Le 27 février 1962

Camp de Ste Anne
Logement n° 116
524, Chemin de Mazargues
MARSEILLE

Monsieur le Maire
de la ville de Marseille
Service des Bâtiments Communaux
Hôtel de Ville
MARSEILLE

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Habitant depuis 1935, le camp des réfugiés de Sainte Anne, je me suis vu, ces derniers mois, poursuivi devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille, aux fins d'obtenir mon expulsion de mon logement lequel consiste en une baraque en bois édifée à mes frais et par mes soins. Cette expulsion était demandée par la ville de Marseille et l'Office des Habitations à loyers modérés de la ville de Marseille agissant conjointement et solidairement.

Afin de vous éclairer sur ce différend, je me permets de joindre à la présente requête, un rapport complet sur mon cas.

Or, je viens d'apprendre par la signification de l'ordonnance de référé que le tribunal, passant outre à tous mes arguments, ordonnait mon expulsion.

Je dois vous signaler que, tellement peiné à l'idée d'être jeté hors de "ma" maison - car je l'ai faite de mes mains je suis charpentier ! - j'ai écrit à ma famille restée en Union Soviétique pour lui demander ce que je devais faire, au point de vue formalités, pour la rejoindre et revoir mon pays natal. D'après la réponse de ma soeur, j'ai aussitôt commencé les formalités pour mon retour et j'ai obtenu en date du 7 février 1962, l'autorisation de rentrer en Union Soviétique.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, de prendre toutes dispositions utiles et urgentes afin que mon expulsion "Etiam manu militari" ne puisse avoir lieu avant mon départ volontaire lequel, maintenant, ne saurait tarder.

J'espère recevoir bienveillant accord sur cette requête et, d'avance, je vous en remercie, pour mon épouse et moi même.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments respectueux.

Un état de 1920 fait mention de 110 familles installées à saint-Charles soit environ, d'après le même état, 500 personnes, il signale encore entre 25 et 30 familles installées sur chacun des autres terrains municipaux (Fournier et les Olives).

Il est encore très difficile de savoir très précisément qui sont les familles logées dans ces camps, du moins à cette phase de l'enquête. Si on sait plus précisément que les camps dits de réfugiés, et gérés par l'Etat, regroupent pour l'essentiel, entre 1922 et 1927, des Arméniens, il semble en revanche que les camps "municipaux" regroupent une population très hétérogène.

3. En s'appuyant cependant sur les débats internes au conseil municipal pour cette époque, on peut avancer quelques hypothèses.

Entre 1920 et 1922 la municipalité procède à une importante opération de destruction d'une partie du centre ancien située derrière la Bourse sur l'actuel emplacement du Centre-Bourse, à gauche du cours Belsunce. En fait il s'agit d'une opération envisagée dès 1905, commencée en 1912, qui inaugure un très lent processus de restructuration du centre ancien, aujourd'hui encore inachevée. Là aussi il est très difficile de donner un état exact des populations qui vivent alors dans ce quartier et qui en seront expulsées (4) Pour partie population ancienne, petit peuple des métiers de port, d'origine italienne et espagnole, et pour partie population étrangère de migration plus récente, kabyle en particulier, amenés d'abord à Marseille pendant la guerre à titre de "travailleurs coloniaux" puis journaliers dans les usines après la guerre. Un mémoire, chargé d'enquêter sur leurs conditions de travail en France (5) dénombre 2 371 kabyles présents à Marseille en 1914, installés Rue sainte-Barbe et Rue des Chapeliers où l'on compte, en 1917 sept "cafés maures", soit à proximité du quartier détruit. On retrouve pour Partie cette population d'expulsés dans les premières cités HBM construites par l'O.M.H.B.M., essentiellement la population d'origine française ou italienne, mais aucun dossier ne fait état de population maghrébine. Pour ceux-là, stipule une délibération du conseil municipal de Février 1920 et le maire en personne, "qui n'observent pas les lois les plus élémentaires de l'hygiène et qui ne peuvent, dès lors, se mêler à la population européenne" (6), mieux vaut prévoir un logement dans les camps. Le président de l'O.M.H.B.M. a anticipé en préconisant, dans un rapport de 1919 "l'utilisation provisoire des anciens hôpitaux militaires auxiliaires de guerre actuellement libérés, ainsi que certains baraquements militaires édifiés en briques, pour y loger les travailleurs célibataires coloniaux ou étrangers" (7).

Sans donc qu'il soit possible pour l'instant, de spécifier plus avant le type de population logée dans ces camps, on peut néanmoins observer que s'opère une hiérarchisation qui, des camps aux cités H.B.M. gradue et classe les logements sociaux sur une critériologie de nature essentiellement ethnique. Une bien moderne anticipation, dans le silence des camps, de ce que seront plus tard les cités de transit.

Arméniens dans les camps d'Etat, travailleurs coloniaux dans les camps municipaux, Italiens dans les cités, telle est, schématiquement la partition qui s'opère dans les années 20 à Marseille et qui, pour l'essentiel, tient lieu de doctrine à la mise en place d'une politique du logement social.

4. Ponctuellement remis à l'ordre du jour au fur et à mesure des urgences et surtout des vagues migratoires, ces camps accueilleront, des années 20 aux années 65, une bonne partie des migrants qui ont peuplé la métropole marseillaise. De nouveaux camps s'ouvrent, comme celui, on l'a vu, de Sainte-Anne ou celui de Sainte-Marthe qui permit à Pouillon d'expérimenter ses briques de verre (8), d'autres projets fleurissent, de réaménagement des anciens camps. En 1945, par exemple le conseil municipal, avec un sens remarquable de l'amnésie - puisque le camp existe déjà - propose d'aménager un "terrain situé dans le quartier Oddo, en bordure du chemin de la Madrague et de la traverse du Moulin à Vent. A peu près libre de toute construction, d'une superficie de 27 000 m² et à proximité immédiate du port, lieu de travail de la plus grande partie de la population à loger, il paraissait parfaitement convenir aux besoins" (9).

"Des logements simplifiés mais salubres devaient être construits, de vastes espaces libres ménagés, une garderie d'enfants et un service médico-social installé", qui ne verront pas le jour. Ce projet était réservé aux populations expulsées des quartiers Saint-Charles et Saint-Lazare en restructuration (l'actuel débouché de l'autoroute Nord).

Des Arméniens des années 20-25, aux pieds-Noirs des années soixante, des réfugiés de la guerre aux expulsés des rénovations urbaines, en passant par les travailleurs coloniaux et sans oublier les populations en véritable transit, comme par exemple ces futurs israéliens regroupés sur Marseille avant leur départ pour Israël, il est sans doute impossible de dresser un état quantitatif tant soit peu précis des mouvements qui passeront par les camps.

Il faut cependant signaler que pris, sous couvert de transit, dans le dispositif institutionnel que constitue le logement social, l'expérience des camps constitue une modalité unique en Europe, tant par sa forme que par son échelle, de gestion urbaine de la précarité.

Leur disparition définitive du paysage marseillais coïncide avec l'émergence, à grande échelle, du logement social façon grands ensembles, dans les années 65 à 70. On peut sans doute penser que, plus que les cités-jardins ou les H.B.M., ils en auront été sur Marseille la préfiguration et l'antichambre. Mais préfiguration d'un dispositif institutionnel qui amnésie sa propre histoire, ils seront alors, dans cette période transitoire rebaptisés "bidonvilles" visibilisés sur une image d'habitat spontané, peu ou prou consenti, ce qu'ils n'auront de fait jamais été.

-
- (1) E. TEMIME, Marseille, ville de migrations, in XXème siècle, juillet/septembre 1985.
 - (2) A.D. 4 M. 957.
 - (3) Délibération du conseil municipal, Février 1920. A.M.M., 198
 - (4) 97 immeubles seront détruits soit 655 logements, en 1920, 290 logements avaient été rasés dans une tranche précédente.
 - (5) Cité par l'encyclopédie départementale, T. 13, Marseille, 1931.
 - (6) Délibération du C.M., Février 1920.
 - (7) E. de Michelis, Rapport sur les H.B.M. à construire à Marseille, 1919.
 - (8) Voir F. Pouillon. Mémoires d'un architecte, seuil, 1968.
 - (9) Délibération du C.M., 28 Août 1945.

1960-1975 : RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE ET CARRIERES RESIDENTIELLES A MARSEILLE

Alain HAYOT *

Ce texte n'a ni la prétention de traiter de la totalité de la politique du logement social à Marseille dans les années 60, 70, ni d'être exhaustif sur les procédures de résorption de l'habitat insalubre à la même époque. Ceci est extrait d'une enquête menée, en vue d'une thèse de 3e cycle publiée et soutenue en juin 1977.** Outre un travail documentaire les enquêtes de terrain ont porté sur deux quartiers centraux (le Panier, la Porte d'Aix) et sur des bidonvilles, cités HLM et de transit du Nord et du Nord-Est (Fontvert, Frais Vallon, la Gavotte Perret...) ainsi qu'une cité de transit du Sud (La Cayolle).

J' ai en effet, à cette occasion travaillé sur les principales opérations de résorption de l'habitat insalubre qui ont commencé à Marseille au début des années 60 d'un double point de vue :

- 1) j'essayais de comprendre ce qui se jouait dans le rapport entre ces opérations et les processus de croissance de la ville.
- 2) je tentais de cerner un modèle préconstruit de carrières résidentielles destinées à ce que certaines technocraties de l'époque appelaient : "les bruts de bidons".

Dans le premier cas j' ai mis en relief les liens assez évidents existants entre les processus de valorisation d'une partie de l'espace urbain marseillais (le sud et le sud-est) et les opérations de rénovation de la partie nord du centre ville d'une part et d'autre part la disparition réelle d'une grande partie des taudis. Dans le second cas c'est là une véritable idéologie du relogement des pauvres et particulièrement des immigrés qui apparaît. Elle portait un nom : la promotion sociale par le logement, et une institution l'a élaborée et tenté de mettre en oeuvre : il s'agit de la SONACOTRA et de sa filiale HLM, la LOGIREM.

Je traiterai donc successivement :

- 1) la résorption des bidonvilles,
- 2) la résorption de l'habitat insalubre et rénovation urbaine
- 3) le relogement ou "la promotion sociale par le logement"

* Ethnologue, Professeur à l'Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Marseille-Luminy, chargé de cours à l'université de Provence.

** CARRENO-HAYOT : immigration et ségrégation urbaine à Marseille, juin 1977 - Université de Provence - Aix - en-Provence.

● **LA RESORPTION DES BIDONVILLES.**

Les premiers bidonvilles y sont apparus après la seconde Guerre Mondiale avec l'arrivée massive de travailleurs, en particulier nord-africains ou africains noirs; aucune possibilité d'habitat ne leur fut offerte, la crise du logement, au lendemain de la guerre, sévissant durement.

Les premières tentatives de résorption de bidonvilles furent entreprises en 1959 : celui du Boulevard de la Corderie dans le 7ème arrondissement (sud), celui de la Campagne Picon à Saint-Bartélémy dans le 14ème arrondissement (Nord).

Il faut attendre 1962 et la création de la S.O.N.A.C.O.T.R.A. - L.O.G.I.R.E.M. pour voir reprendre les opérations de résorption et de relogement. En 1962, la situation est dramatique : 25.000 individus isolés et 4.000 familles vivent en bidonvilles.

En 1964, il n'y a pas eu de formation de nouveaux bidonvilles et leur population a diminué : 10.000 individus et 1.500 familles. Cette différence est imputable, d'une part aux opérations de relogement qui ont porté sur un millier de familles et 250 célibataires, et d'autre part au fait qu'en 1964 les cités de relogement (Arénas, Grande Bastide, La Renaude, 600 familles en tout) n'avaient pas été recensées parmi les bidonvilles.

Le tableau ci-après nous montre deux choses : en 1962, les quartiers Nord, Est et aussi Sud et Centre ont une très forte concentration de bidonvilles et de populations vivant dans cette catégorie de "logements". En 1964, en proportion, ce sont les quartiers sud et Centre qui ont le plus bénéficié des opérations de résorption et de relogement.

**Tableau de répartition des bidonvilles
et de leur population à Marseille - 1962-1964**

Quartiers	Nombre bidonvilles		Nombre population	
	1962	1964	1962	1964
Centre	11	6	2010	1342
Nord	23	25	12000	8000
Nord-Est	1	1	1000	1000
Est	4	4	270	205
Sud	6	6	3000	1276

Les quartiers Nord voient même leur nombre de bidonvilles augmenter.

Entre 1962 et 1969, la ville de Marseille et la L.O.G.I.R.E.M. déclarent avoir relogé, à la suite d'opérations de résorption, 2048 familles ainsi réparties :

- pour l'Office Municipal d'H.L.M. : 308 familles à la cité "provisoire" de Bassens ; 240 à la cité tout aussi "provisoire" de la Paternelle;
- la L.O.G.I.R.E.M. : 767 familles en cités de transit; 389 en cités définitives H.L.M.

Mais par la suite Bassens et la Paternelle ont subi un processus de "bidonvillisation"; les cités de transit sont devenues permanentes pour la majorité des familles ; enfin, le nombre des bidonvilles à Marseille est, à peu de choses près, aussi important qu'en 1964, malgré les opérations de résorption. La population moyenne par bidonvilles a augmenté : elle était de 388 en 1962, 284 en 1964, elle est devenue 482 en 1969.

En 1962, comme en 1964, il s'agit de la Campagne Fenouil, la Villette, Julien Bénausse, le Ruisseau Mirabeau, le Boulevard Chieusse, la Calade, Colgate, Arénas.

La population des bidonvilles a diminué de 1962 à 1969 au profit des cités provisoires et de transit, de l'habitat insalubre et, pour une part de l'habitat H.L.M.

Tableau de répartition des bidonvilles et de leur population à Marseille en 1969

Quartiers	Nombre bidonvilles	Nombre population
Nord	18	6.488
Centre	4	826
Nord-Est	1	450
Est	4	310
Sud	4 + 1 cité	2.338

A partir de cette date, les opérations de résorption vont s'accélérer. Elles vont surtout viser à faire disparaître des quartiers sud, Centre et Est ces chancres que constituent les bidonvilles.

En 1971, il restait 856 célibataires et 1.055 familles en bidonvilles (sans compter les îlots insalubres en dur et les cités de relogements).

En 1972, 233 célibataires et 740 familles, en 1974, 206 célibataires et 570 familles. En 1976, on estime à 600 familles et une centaine de célibataires le nombre d'habitants des bidonvilles et assimilés.

Ce chiffre semble témoigner d'un certain succès. la réalité est plus complexe : tout d'abord, comme nous l'avons noté plus haut, la résorption s'est souvent effectuée avec peu de moyens de relogement : dans certains cas, cela a entraîné le gonflement d'autres bidonvilles, l'insalubrité de zones d'habitat ancien, la "bidonvillisation" des cités de transit ou provisoires prévues pour le relogement.

Ensuite, il faut noter que l'essentiel des bidonvilles restants est concentré dans les quartiers Nord (Campagne Fenouil, Campagne Rabelais, Campagne Gaveau, le Grand Camp et les micro- bidonvilles de la cuvette Marseillaise).

Les quartiers Centre, sud et Est ont été quasiment débarrassés des bidonvilles, parfois même vigoureusement et sans tenir compte des zones d'emploi et des désidérata des habitants, parfois même en "oubliant" dans le relogement toute une catégorie de la population.

C'est le cas par exemple, du bidonville de Fondscolombe à la Villette, quartier proche du Centre, où la résorption a eu lieu à coups de bulldozer, sous la protection des C.R.S., sans avis préalable, pour lequel le relogement avait été prévu pour une vingtaine de familles et absolument pas pour la centaine de célibataires que contenait ce bidonville (ils sont allés grossir les rangs de la population immigrée des quartiers centraux du Panier et de la Porte d'Aix).

Le relogement se fait souvent sans tenir compte des possibilités de réinsertion des familles par l'emploi et le réseau des relations sociales. C'est ainsi que la résorption d'un bidonville des quartiers Sud a fait perdre leur emploi à dix-sept pères de famille et quarante-quatre femmes qui faisaient des ménages dans le quartier et qui n'ont pu en retrouver dans le Nord populaire où elles ont été relogées.

Il apparaît donc que la résorption d'un nombre important de bidonvilles n'a pas résolu la question du logement de ces familles, ainsi, le groupe de travail "logement" de la Ville de Marseille, notait au 20 décembre 1975 que, sur 6800 familles Maghrébines, 4.000 vivaient en bidonvilles, cités de transit ou de relogement et en habitat ancien plus ou moins insalubres, et que sur 30 000 célibataires, 16.000 au Moins étaient logés en habitat ancien, lui aussi insalubre ou quasiment.

La résorption des bidonvilles n'a fait souvent que déplacer le problème, a entraîné un processus d'insalubrité d'autres types d'habitat et a enfin aggravé la ségrégation urbaine dont souffre Marseille. Par contre, ces opérations de résorption ont permis de débarrasser les quartiers Sud, Centre et Est de poches dégradées qui portaient atteinte à l'image de marque de ces secteurs et à leur valeur foncière.

● RESORPTION ET RENOVATION URBAINE

L'autre aspect de la politique de résorption de l'habitat insalubre concerne la restructuration des quartiers centraux à Marseille, particulièrement le quartier de la Porte d'Aix, à l'époque lieu du futur "centre directionnel" de la ville, et le quartier du Panier, futur "marais" marseillais.

Dans les années 60-70, les centres urbains sont à la mode. Ils mobilisent l'attention des pouvoirs publics qui veulent les mettre à la disposition des sièges sociaux des grandes sociétés; ils attirent les intellectuels à la recherche du passé et fascinés par les lumières de la ville. Mais ils sont aussi un lieu privilégié d'implantation pour la population immigrée.

La S.O.N.A.C.O.T.R.A., dans les deux cas que nous évoquons joue un rôle déterminant. A la Porte d'Aix, elle est chargée par la Ville de Marseille de la Mission "Maîtrise des Sols et Relogement". Au Panier, elle agit dans le cadre d'une procédure de restauration immobilière, par l'intermédiaire d'un organisme ad hoc,

l'A.R.I.M. (Association de Restauration Immobilière de Marseille), dont le Président est en même temps Président de la S.O.N.A.C.O.T.R.A. et de la L.O.G.I.R.E.M.

"Métropole régionale d'équilibre", telle qu'elle est définie par les plans d'aménagement du territoire, Marseille connaît, depuis vingt ans, un processus de désindustrialisation, une forte poussée du secteur tertiaire et une baisse d'activité du port.

Ces caractéristiques, liées au processus d'industrialisation monopolistique de Fos, ont inspiré la redéfinition, par les pouvoirs publics, du rôle dévolu à la ville.

Le projet de "centre directionnel" veut lier entre eux le développement industriel du Golfe de Fos et le développement du tertiaire supérieur à Marseille.

Il s'agit ici, dans l'esprit des responsables :

- de donner un nouveau centre urbain à Marseille pour lui permettre d'assurer sa fonction de métropole régionale;
- de créer une structure d'accueil pour l'implantation des sièges sociaux des grandes entreprises monopolistiques et de l'administration;
- de lier le projet de centre directionnel à une politique de rénovation urbaine permettant de contraindre l'Etat et la collectivité locale à financer des opérations indispensables à la création des conditions de la rentabilité de l'ensemble;
- de changer la symbolique de l'espace concerné par la restructuration des fonctions et le changement de la composition sociale de la population.

Pour ce qui concerne le relogement les moyens doivent être fournis par un apport H.L.M., P.S.R. de la L.O.G.I.R.E.M. et par des réservations sur le fichier des Mal-logés (arrêté municipal du 5 janvier 1973) : mise à la disposition de la L.O.G.I.R.E.M. de 5% des logements de tous les organismes d'H.L.M., enfin par des programmes spéciaux que la Ville compte réaliser près du quartier de la Porte d'Aix, sur les terrains libérés à la suite de la résorption du bidonville de la Villette (l'opération Fonscolombes) et des immeubles environnants.

En réalité, il y a une distorsion grave entre le nombre de familles, de célibataires immigrés et de personnes âgées à reloger (environ 7 à 8.000 personnes) et les possibilités qu'offrent la Ville de Marseille et la L.O.G.I.R.E.M. : une cité de transit, quelques centaines d'H.L.M. pris sur le contingent départemental, deux foyers-hôtels et trois résidences pour personnes âgées¹

En outre, le programme tient très peu compte des suggestions formulées dans un rapport d'études rédigé à la demande de la Ville de Marseille et la S.O.N.A.C.O.T.R.A. et à la rédaction duquel l'auteur de ce présent travail a participé² ; ce rapport rappelait la nécessité d'assurer le relogement au centre de la

1 Bulletin du GIP, n° 9, juillet 1973

2 GAMSAU - CERESM op. cit.

ville ou à proximité pour diverses raisons; en particulier, pour ce qui concerne les immigrés, il était nécessaire de tenir compte des zones d'emplois, des équipements et du rôle assumé par ce quartier vis à vis de cette population.

D'ailleurs, pour une très grande part, les travailleurs célibataires, pour lesquels, il faut le remarquer, les solutions envisagées étaient relativement limitées, ont préféré se disperser dans la ville, refusant les propositions.

Il en a été de même pour un certain nombre de familles immigrées : refus du foyer-hôtel où la réglementation est jugée par trop répressive, refus du système L.O.G.I.R.E.M. de "promotion sociale par le logement"¹ qui, de la cité de transit au H.L.M. (dans le meilleur des cas), condamne les familles aux lointaines banlieues sous-équipées. C'est ainsi que, se déportant de l'autre côté de la rue d'Aix, les travailleurs immigrés reconstituent ou prolongent ce "chancre au coeur de Marseille" que les responsables publics avaient décidé de rayer d'un trait de plume technocratique de la carte de Marseille.

En fait, d'après la S.O.N.A.C.O.T.R.A., depuis 1973, 46 logements seulement ont pu être attribués aux familles de la Z.A.C, Sainte-Barbe, la moitié de ces logements étant L.O.G.I.R.E.M.

Les logements offerts par les Offices H.L.M. font partie des 5% affectés aux familles des bidonvilles ou sont ceux dont personne n'a voulu. Trois raisons sont invoquées par les Offices H.L.M. pour refuser l'admission des familles de Sainte-Barbe : elles ne viennent pas de bidonvilles (sic !), elles sont étrangères (il faut respecter les quotas), elles sont mal assimilées. Raisons contradictoires qui cachent mal une volonté des pouvoirs préfectoraux et municipaux de ne pas prendre en compte réellement le relogement et qui va entraîner, pour les familles, comme pour les célibataires, l'installation dans d'autres secteurs du centre ville, particulièrement dégradés et subissant un processus d'insalubrité.

Le phénomène est à peu de chose près analogue au quartier du Panier, situé sur les buttes dominant le Vieux-port. Ici, il ne s'agit pas de bâtir le centre directionnel de la métropole marseillaise, mais bien plutôt de créer un cadre propice à l'installation d'artistes, d'artisans, galeries d'art... par la restauration immobilière. L'A.R.I.M., que l'on peut considérer comme une filiale de la S.O.N.A.C.O.T.R.A., est chargée, dans le cadre d'un premier périmètre, d'entamer les procédures nécessaires en demandant aux propriétaires de participer à la restauration, moyennant quoi ils pourront augmenter considérablement leurs loyers.

Les immigrés, peu nombreux dans ce cas (à l'époque ils représentent environ 10 % de la population résidente), sont bien sûr les premiers touchés par le processus, mais il ne sont pas les seuls. En fait l'opération a connu si peu de succès qu'il n'y a pas eu de relogement ou très peu et le quartier a servi de refuge pour les exclus de la Porte d'Aix.

1 Voir plus loin.

La durabilité de la présence immigrée au centre, l'échec des opérations de rénovation pour des raisons tout aussi extérieures que celles de leur émergence ont mis en sommeil les opérations à grande échelle de relogement.

Mais dans les deux cas que je viens d'évoquer le relogement apparaît comme un complément nécessaire à la réussite des opérations urbaines. La faiblesse des moyens mis en oeuvre confirme le fait et contribue à l'insalubrité d'autre espace. Mais il n'empêche que pour ceux qui s'inscriront dans le processus de relogement il est intéressant de noter qu'une logique globale et contradictoire de la ségrégation et de l'intégration sera mise en oeuvre.

● LA PROMOTION SOCIALE PAR LE LOGEMENT

Pour ce qui concerne les familles immigrées, qui occupent une place importante à Marseille, il s'agit, pour la L.O.G.I.R.E.M. avec l'aide de l'A.T.O.M., sur le rôle de laquelle nous reviendrons, de déterminer une progression sociale allant du bidonville ou de l'habitat insalubre au H.L.M. en passant par la cité de transit et le P.S.R./P.L.R..

Entre ces trois types d'habitat, une hiérarchie s'instaure. Certes, elle est fondée sur des éléments "objectifs" tels que les ressources de la famille, le prix du loyer et des charges ; mais elle est aussi fondée sur une appréciation, plus normative que réellement vérifiée, d'une correspondance entre le type de logement, le niveau de confort ou l'état des équipements d'une part, et d'autre part, le degré "d'intégration" dans la société française que les habitants des différents types de logements sont supposés avoir atteint.

A l'échelle du confort, à celle du coût du logement (c'est-à-dire, pour reprendre encore des termes normatifs, du "sacrifice financier" qu'une famille est apte à consentir pour se loger) correspondrait une échelle de l'adaptation sociale.

Enfin, "hors échelle", il y a le bidonville ou l'habitat insalubre -"l'habitat sous-intégré" comme disent les aménageurs aujourd'hui- habitat qui ne fait pas partie des catégories de logements gérés par la L.O.G.I.R.E.M., mais qui ne saurait être éliminé de son champ de préoccupations puisque la L.O.G.I.R.E.M. a été créée pour aider à la résorption de ce type d'habitat et que celui-ci a toujours fourni une proportion non négligeable des familles (les "bruts de bidons" selon l'aimable expression de l'A.T.O.M.) prises en charge par la L.O.G.I.R.E.M..

Les bidonvilles et les taudis deviennent ainsi les viviers originels. alimentant les organismes sociaux en population à intégrer et il apparaît évident que ces mêmes populations veulent être intégrées en suivant cette filière.

La relation établie entre le degré d'intégration ou d'adaptation et le niveau de confort et d'équipements de l'habitat est le principe de base sur lequel se fonde la politique dite de "promotion sociale par le logement" qui inspire l'action de la L.O.G.I.R.E.M. et de l'A.T.O.M..

Aux phases successives de l'adaptation sociale, mesurée par des indicateurs économiques et culturels tels que stabilité de l'emploi, pratique

linguistique, "bonne tenue de la famille, pratique culinaire...", doivent correspondre des phases de l'adaptation au logement, ou plus précisément à des types de logements différents, allant toujours dans le sens de la "normalité" plus grande, par référence au mode d'habitat des couches de la population considérées comme bien intégrées.

En d'autres termes, la politique de promotion sociale par le logement postule que les aspirations des familles immigrées installées en France, sont obligatoirement engagées dans un processus d'intégration qui se situe et se réalise au seul niveau du logement et qui évolue toujours dans le sens bidonville ou taudis - cité de transit - P.S.R. - H.L.M..

Il faut noter que le départ de l'H.L.M. n'entraîne pas le retour en cité de transit ; la famille est sortie du circuit et par conséquent, livrée à elle-même. Les motifs de départ sont divers : expulsion pour non paiement des loyers, mauvaise tenue générale, départ volontaire par la grâce de la venue d'un enfant de plus qui, loin d'être une bénédiction du ciel, devient la cause du retrait des allocations logement pour non conformité avec la taille du logement : on ne peut pas payer le loyer sans aide.

La manifestation de l'aspiration -c'est à dire la demande d'un logement de type supérieur à celui que l'on occupe devient ainsi pour la L.O.G.I.R.E.M., un indicateur de l'"adaptation", indicateur que l'organisme H.L.M. se réserve le droit de considérer comme fondé selon les critères évoqués plus haut. Réciproquement, l'attribution du logement demandé est à la fois un moyen d'accès à un niveau ultérieur "d'adaptation" et une sorte de récompense, de prime à "l'adaptation" acquise.

La cité de transit joue un rôle fondamental dans ce système : "Les cités de transit sont des ensembles d'habitations affectés au logement provisoire des familles dont l'accès en habitat définitif ne peut être envisagé sans une action socio-éducative s'exerçant au premier chef dans cet habitat provisoire"¹. C'est à Marseille le rôle de l'A.T.O.M. (Association d'aide aux travailleurs d'Outre-mer).

Le rôle de l'A.T.O.M.

Association selon la loi de 1901, subventionnée par l'Etat l'A.T.O.M. existe depuis plus de vingt ans. Elle possède un réseau d'accueil aux migrants et d'assistance au transit (port, gare Saint-Charles). Depuis le 1er septembre 1974, elle gère le bureau départemental d'accueil. Elle possède, en outre, deux bureaux d'intervention : l'un est destiné aux travailleurs africains noirs et se situe au coeur du quartier possédant le plus fort taux d'implantation d'Africains Noirs, à l'Est de la rue d'Aix, élément du quartier de la Porte d'Aix; l'autre constitue le bureau général de l'A.T.O.M., structure de conseil, de liaison et d'orientation entre les divers services qui concernent tous les problèmes individuels ou familiaux des migrants (emploi,

¹ Définition officielle rapportée par l'opuscule "le logement des migrants", constat et suggestion de sept associations. Droit et Liberté, Paris, 1973, p. 61, 62.

logement, situation administrative, allocations familiales, préformation...) L'A.T.O.M. a une action de formation professionnelle (deux centres). d'alphabétisation (une vingtaine de cours) et sanitaire (centre de protection maternelle et infantile, P.M.I., en cité de transit et H.L.M.)¹.

L'A.T.O.M., enfin et c'est là qu'elle joue un rôle dans la politique de la L.O.G.I.R.E.M., gère une douzaine de centres sociaux disséminés dans les cités de transit et les cités H.L.M. de la périphérie Nord et quatre foyers de jeunes. Les moniteurs et monitrices de ces centres contribuent à la "promotion" d'une famille d'un type de logement à un autre, ou au refus de celle-ci.

Les maîtres mots de la politique de promotion sociale par le logement étant adaptation, intégration, assimilation aux normes "d'habiter" de la société française, occidentale, capitaliste et développée, l'action de l'A.T.O.M. va s'inscrire dans cette problématique : elle est spécifique et assimilationniste.

Spécifique car elle ne s'adresse qu'aux travailleurs immigrés et à leurs familles, contribuant ainsi à l'isolement de cette catégorie de la population à l'intérieur d'une même cité.

Assimilationniste car cette action socio-éducative se fixe pour objectif théorique de loger les immigrés au bout du cycle de "promotion" en habitat H.L.M. vertical, en petit nombre vivant le plus possible "à la française", ne se faisant remarquer d'aucune sorte, ne dérangeant en aucun cas la majorité française de la cité.

En outre, il s'agit de combattre "le mythe du retour au pays", selon l'expression même du responsable de l'A.T.O.M., en ne développant aucune action culturelle de nature à faire connaître ou approfondir le patrimoine culturel des immigrés maghrébins en particulier. C'est ainsi que dans un centre A.T.O.M. d'une cité H.L.M. à forte concentration maghrébine, Font-Vert, on apprend aux femmes à faire la cuisine française (la sauce Béchamel, par exemple), à langer les bébés à la française, à utiliser une baignoire, à se servir d'un ascenseur, etc... "Ça nous aidera pour être comme les Français", nous a affirmé fièrement une des femmes algériennes qui fréquente assidument ce centre.

C'est en fonction des résultats obtenus dans l'assimilation de ces "modes de vie", de ces "habitus"² que l'avis favorable est donné par le centre A.T.O.M..

L'A.T.O.M. est censé adapter les familles immigrés au mode de vie français, sélectionner celles qui sont aptes à s'intégrer à la société française à un niveau bien défini : les strates inférieures de la classe ouvrière. Mais l'A.T.O.M. arrive difficilement à s'adresser à la majorité des immigrés, loin s'en faut. A la cité Font Vert, pour poursuivre sur le même exemple, 25 % seulement des femmes algériennes fréquentent à peu près régulièrement le centre.

Une autre structure d'ailleurs, proprement L.O.G.I.R.E.M. celle-là, encadre l'ensemble de la population des cités H.L.M. et de transit, permet de noter les "progrès" réalisés par les familles maghrébines sur le tas si l'on peut dire, c'est-à-dire dans la vie quotidienne de la famille dans la cité. Il s'agit de l'appareil de

1 Source C.L.A.R.B. : dossier des travailleurs étrangers dans la commune de Marseille, synthèse générale.

2 P. Bourdieu : Pour une théorie de la pratique, suivi de trois études Kabyles. Librairie Droz, Genève.

gestion des cités de la L.O.G.I.R.E.M.. Constitué pour l'essentiel d'anciens sous-officiers de l'armée française, ayant participé de façon plus ou moins directe à "l'aventure coloniale" en Afrique du Nord, ils remplissent un rôle de police, les rappels à l'ordre, mises à l'amende, intrusions dans la vie privée, brimades, font partie du lot quotidien du système de gestion des cités L.O.G.I.R.E.M.. Ceux-ci ont enfin pour rôle de veiller à la régularité du paiement des loyers et des charges et à l'expulsion des retardataires récidivistes.

Ainsi, des dossiers sur des familles immigrés se constituent à l'aide des avis des moniteurs de l'A.T.O.M. et des gestionnaires de la L.O.G.I.R.E.M.; ils serviront de base à la "carrière résidentielle" de ces familles. En effet la politique de la L.O.G.I.R.E.M. impose une filière que nous avons analysée et qui conduit de l'enfer du bidonville-taudis au paradis du H.L.M. La réalité est moins idyllique et la voie nullement royale. En effet, si dans le contexte de crise que traverse le logement social, l'ensemble des couches sociales populaires connaît des difficultés à obtenir une H.L.M., pour des familles immigrées, il y a un double obstacle à franchir l'insuffisance de logements aidés dont tout le monde souffre d'une part, et d'autre part, les limites quantitatives (le seuil de tolérance) et qualitatives (la promotion sociale par le logement) imposées à leur admission en H.L.M.

Cela a deux conséquences : d'une part, on assiste à des stations prolongées en cité de transit où il n'est pas rare que des familles demeurent plusieurs années (dans certaines cités de transit, nous avons souvent rencontré des familles qui s'y trouvaient depuis plus de dix ans) ; d'autre part, à ce stade la règle du seuil de tolérance n'est pas appliquée et on assiste à une dégradation où le manque d'hygiène, l'inconfort, le sous-équipement (en particulier scolaire) la quasi-absence d'entretien sont corrélatifs de la présence de familles jugées inaptes à la "promotion". pour diverses raisons dont l'insalubrité, le trop grand nombre d'enfants eu égard à la typologie H.L.M., la mauvaise tenue de la famille ou l'inadaptation à la vie française.

Ces cités, on le comprend aisément, deviennent vite un bouillon de culture idéal pour la fabrication de ce que les responsables locaux appellent "les familles lourdes" que le système, L.O.G.I.R.E.M.-A.T.O.M. a contribué à créer au même titre que la situation de l'emploi qui fait souvent du père et des enfants des chômeurs permanents à quoi s'ajoute le développement d'un système d'assistance. La tendance à la bidonvillisation est réelle mais sans grand rapport avec les situations précédentes, celles des bidonvilles "spontanés" Cette tendance existe également au sein de certaines cités H.L.M. où les impératifs de solvabilité et les stratégies d'évitement ont joué notamment en faisant voler en éclat toute référence à un quelconque seuil de tolérance. Cette tendance amènera, plus tard, à la réhabilitation des cités H.L.M.ou de transit voire à la resorption de cités de transit comme la cité de la Cayolle. L'histoire bégaierait-elle ?

DEBUSSY, 4000, le 18 février 1986

Véronique DE RUDDER

J'ai écrit ce texte quelques heures après avoir vu s'écrouler la barre "Debussy" de la cité des 4000 à La Courneuve. Je ne songeais pas, à ce moment là, à le publier, et le considérais plutôt comme intime, tant il avait pour moi fonction émotionnelle et expressive. Un peu de recul me le fait aussi voir comme un témoignage.

A la sortie du R.E.R., station Aubervilliers-La Courneuve, quelques C.R.S. observent le flux des arrivants qui se dirige, effiloché, mais plus dense qu'il n'est d'ordinaire à cette heure, vers "La Cité des 4000". Il est environ midi. Il fait beau et plutôt froid. Il paraît que les démolisseurs eussent préféré un temps gris et humide, peu propice à la diffusion de la poussière. Il faut faire un détour pour accéder au terrain nu réservé aux invités de la municipalité, et contourner un vieux château d'eau en briques sales - flanqué, pour l'occasion, d'un échafaudage où officient les cameramen de la télévision - avant de revenir un peu sur ses pas. On n'entre dans le terrain vague qui fait office de tribune officielle qu'en montrant sa carte d'invitation personnelle. Il y est précisé que tout doit être en place, y compris les invités, à midi et demi, et que la démolition aura lieu à 13 heures 07, annoncée par des signaux sonores.

Ici, point d'habitants, à moins qu'ils n'aient dans la commune un statut tel qu'il justifie leur laissez-passer au titre des "personnalités". C'est le cas de cette dame, qui fondra tout à l'heure en larmes avec moi, qui habita longtemps Debussy, mais qui doit sa présence aujourd'hui en ce lieu au fait qu'elle est administratrice de l'Office Municipal d'H.L.M.

Pour les autres, la presse locale a publié une liste des endroits d'où ils pourraient aisément voir l'évènement. Les immeubles riverains ont été évacués par mesure de sécurité, mais leurs occupants ne sont pas avec nous. Les enfants des écoles ne sont pas en classe, mais en centre aéré, loin de la ville. Ils savent que la barre va sauter aujourd'hui et qu'ils rentreront ce soir dans un paysage urbain modifié. Cet immeuble qu'ils ont toujours vu, dans lequel ils ont vécu peut-être, et où peut-être ils sont nés, où habitait tel ou tel de leur copain ne sera plus qu'un vaste champ de gravats... Qu'est-ce que cela peut faire, à un enfant, un changement si brutal et rendu presque magique par sa soudaineté, sa radicalité, et le fait qu'il en ait été exclu ? Comment percevra-t-il, ce soir, l'image de dislocation que la télévision familiale lui offrira plusieurs fois de suite, comme un beau but de Platini, assortie du commentaire figé sur "la cité invivable" ?

L'attente, sur notre plate "tribune de personnalités" est occupée de bavardages, retrouvailles, mondanités, saluts, décompte des présents et des absents, échanges de nouvelles, promesses de rendez-vous... Toute une bonne compagnie se reconnaît, laisse entendre le frisson qui la parcourt, évoque ses malaises individuels, commente ou parle d'autre chose; attend... Certains avouent un déplaisir plus direct, une appréhension plus marquée, une angoisse plus nue. L'heure est au tact. Les paroles d'inquiétude, pourtant retenues, sont encore trop

franches pour ne pas requérir d'être relativisées par des mimiques qui en minimisent la portée, tenant les émotions à distance.

Combien sont-ils avec un appareil photographique autour du cou, à en vérifier le réglage, à s'assurer de temps à autre qu'il fonctionnera bien tout à l'heure ? Fixer l'instant. Celui-là même du passage d'un état de la ville à un autre. Ou, plus restrictivement, conserver le souvenir matériel d'un évènement rare et symbolique qui ne durera que quelques secondes; pouvoir dire, plus tard "- j'y étais"...

Quelles sont les motivations des photographes ? Sans doute par manque de pratique, j'avais rarement senti aussi clairement le sens de certains termes du vocabulaire photographique, ni le double-sens technique et psychologique de certains mots : l'objectif, prendre un instantané, cadrer, régler la distance, l'infini... J'en oublie sûrement, et peut-être de plus riches encore.

Ce souci de conserver l'image du moment fugitif n'avait-il pas secrètement, sinon inconsciemment, une fonction de désengagement personnel, de désimplification, de médiation entre soi-même et l'évènement ? Pourquoi, d'ailleurs, tant de vérifications d'appareils réputés fiables et, pour nombre d'entr'eux, entièrement automatiques ? Ne sont-ce pas ceux-là qui interposent un appareil entre leurs yeux et ce qu'ils "prennent" qui pourront dire, plus tard, avec l'autorité que leur confèreront leurs "clichés", tout ce qu'il y avait à voir et à sentir ?

La police oblige quelques jeunes gens, juchés sur les toits de petits bâtiments situés à l'arrière du terrain où nous sommes, à en descendre. Ils rechignent, mais obéissent. Quelques cinéastes, plus loin, hérissent de plus hautes toitures.

Nous ne faisons pas face à la barre, notre vue n'est pas frontale, mais légèrement décalée vers la gauche du bâtiment. Plus que jamais offerte au regard, la barre vidée - vide - est dépouillée de toute marque d'habitation. Plus de rideaux colorés, plus d'objets déposés contre les garde-corps... Plus rien qui vienne en troubler la régularité, pas même les perforations volontaires qui en déchiquètent les premier, cinquième et dixième étages. Malgré sa vétusté et sa relative dégradation, d'ailleurs peu perceptibles d'où nous sommes, elle retrouve une certaine jeunesse. Elle est comme neuve, vierge à nouveau, et ouverte à un possible futur. Elle est en fait truffée de six cents kilogrammes d'explosifs, et percée de part en part.

Deux banderolles verticales pendent du dernier niveau. Elles annoncent l'intention : "Pour que naisse un nouveau quartier". Elles taisent le fait, l'acte, comme pour le dénier, ou le conjurer... Le terme "pour" indique la volonté, sinon le volontarisme. Le verbe "naître", redoublé par l'adjectif "nouveau", prétend donner son vrai sens à la destruction qui n'est pas dite, sans doute parce qu'il n'était pas possible de retourner en positivité la mise à mort symbolique, d'un quartier, et celle, bien matérielle, d'un de ses bâtiments. Et non des moindres : 185 mètres de long, 16 étages, plus de 360 logements où, depuis 20 ans, des milliers de personnes se sont cotoyées ou succédées.

Il ne s'agit même pas de renaissance, ni de renouveau. La suppression de Debussy n'est pas un élagage donnant vigueur au développement harmonieux de la Cité. Elle n'est pas non plus l'ouverture d'une brèche, la libération d'un nouvel espace de continuité entre les 4000 et le reste de la ville. Il est bien question de

démolir et d'abolir : détruire un bâtiment pour abolir la Cité des 4000, ce bout de non-ville que la ville ne reconnaît comme sien qu'à la condition de le renier. Réinventer une page blanche, un terrain vague, faire, du passé, table rase... D'ailleurs il ne faut plus dire "Les 4000", il faut en nommer les différents secteurs par les noms de rue. Il faut disloquer l'image du grand ensemble, disqualifier son unité.

"Pour que naisse un nouveau quartier". Personne n'a le mauvais goût de demander, alors, ce qu'il advient de celui qui existe et qu'on va amputer. Prise entre cette naissance qu'on lui promet et cette mort qu'on lui assène - et qu'on met en scène - la Cité des 4000 a-t-elle encore un présent, une vie qui se déroule, et qui n'en est ni à ses débuts, ni à son terme ?

On est très loin de la représentation organique de la ville qui plaît tant d'ordinaire, où l'obsolescence et la disparition des vieux édifices s'insèrent dans des processus "vivants" de renouvellement. Ce n'est pas un vieux bâtiment hors d'âge et d'usage qu'on démolit, mais au contraire un immeuble relativement récent, et caractéristique, sinon exemplaire, de l'urbanisme et du logement social des années 60.

C'est d'ailleurs pour ça que sa destruction a valeur de symbole. Faute de pouvoir "raser les grands ensembles", un bâtiment suffisamment typé devra suffire pour (s')assurer qu'on fait "tout comme", et que le résultat sera le même.

Il n'y a plus d'utopie, en matière de logement social, et celle-ci, la plus récente, la plus proche de nous, n'a pas eu le temps d'être intériorisée par nous comme notre histoire propre. Au contraire, nous la repoussons et, faute de pouvoir la refouler, nous nous en faisons les contemplateurs. Nous brûlons d'oublier ce que nous avons fait. Il y a bien du bouc-émissaire dans cette démolition. Chargées de tant de vices, de tant de maux, certaines cités font figure de "mal total". Les Minguettes, Les 4000 et quelques autres "encaissent" depuis longtemps une dévalorisation qui, quand elle vise le bâti, atteint les habitants, et quand elle concerne les habitants, s'attaque au type d'habitat... Stigmatisées tour à tour, et finalement, simultanément, sur les plans urbains, architectural, économique, esthétique, social, culturel, et ethnique, et jusqu'au dégoût d'elles-mêmes, ces cités n'ont plus, en effet, qu'à disparaître de notre vue pour, enfin, avoir droit de cité... dans nos mémoires. La tour et la barre emportent avec elles, et enfouis dans leurs gravats, tous ces reniements qui sont aussi les nôtres.

Car enfin, ce sont les mêmes qui ont fait édifier ces ensembles qui, aujourd'hui, appellent les artificiers. Les mêmes ou leurs semblables, mais on en trouvera bien qui sablèrent deux fois le champagne... Où est l'erreur ? Quand et comment s'opère le basculement ? Et à quoi devra désormais ressembler la ville des pauvres ?

Un sirène essoufflée corne deux fois. Le son est faible et je ne suis pas seule à le trouver lugubre. Elle n'annonce pas le combat, mais quelque chose comme se propre fin, faute d'énergie. La foule se tourne vers la barre et fait peu à peu silence. Tout va alors très vite. Encore une fois, puis trois fois la sirène. Un bruit d'explosion sourd... le pan du bâtiment le plus proche de nous commence à tomber, immédiatement suivi de son côté opposé, puis du corps central. Ils tombent sur eux-mêmes, verticalement. Ils se ratatinent, se désarticulent et s'empilent en vrac sur leur base à peine élargie dans un nuage de poussière blanche qui, un moment, masque le vide. Quand il se dissipe, on découvre l'intérieur de la Cité derrière un très long

tas de gravats d'où n'émergent que des fragments de façade. Les banderolles aussi sont ensevelies.

Je sais çà, j'ai vu çà, mais pas tout. Je n'ai pas pu. Venue, un peu à contre-cœur, et par voyeurisme, assister à un événement exceptionnel sur lequel mon opinion n'était pas vraiment faite mais dont les fonctions politiques et, plus encore, symboliques me choquaient, l'image de mort - et peut-être de guerre - qui s'est imposée à moi m'a bouleversée. Peut-être aussi ai-je ressenti l'apparente facilité de cette destruction comme une injure faite à ceux qui ont vécu là une vie parfois difficile et besogneuse, à ceux qui y sont nés, ou qui y sont morts. Sans doute aurais-je perçu tout autrement une démolition à la masse dont l'évidente violence s'exprime et est comme compensée par la visibilité de l'effort déployé, la durée du travail, l'acharnement nécessaire. Ici, au contraire, nulle trace de dureté matérielle, de peine physique, nulle obstination. Tout s'est passé en quelques secondes : huit, très précisément, c'est du moins ce qui était prévu et qui semble avoir été réalisé.

Je n'ai pas vu le maire appuyer sur le détonateur; on m'a dit qu'il tremblait. Mais cela n'aurait pas suffi à dissiper mon impression. Après tout, je savais que le bâtiment était farci d'explosifs, et qu'il avait bien fallu percer leurs habitacles, chercher les meilleurs points de leur insertion, affaiblir par avance la structure du bâtiment... qu'il avait fallu du travail pour cette destruction dont la préparation, je ne l'ai su qu'après, a duré deux mois.

En tout cas, l'effet de facilité fut renforcé pour moi par le son assourdi de l'explosion, comme intériorisé par l'immeuble. J'ignorais que j'assistais à une implosion, mais je l'ai clairement sentie et nommée telle. Il n'y a pas eu non plus de souffle, ni d'onde de choc répercutée par le sol. C'était un pur spectacle, devant nous, extérieur à nous.

Certains ont applaudi, puis se sont vite arrêtés. Ils n'étaient pas les plus nombreux et n'ont pas été suivis. Et puis le sens même de leurs applaudissements n'était pas évident, peut-être pas non plus pour eux-mêmes. A quoi se ralliaient-ils ainsi ? A la prouesse technique ? A la destruction de la barre honnie ? A la mise en scène de la politique urbaine municipale ? A la naissance d'un possible ? A la mort d'un révolu ?

D'autres que moi, sans doute plus directement concernés, ont pleuré. Beaucoup étaient émus, sinon tous, parmi lesquels certains se réassuraient en parlant technique, et en exprimant, comme le maire, leur satisfaction d'avoir vu les choses se dérouler exactement comme elles le devaient.

Un bout de ville a disparu, là. Ce n'est plus le même paysage, mais tout est bien calme, comme avant. Le R.E.R. continue son trafic. Nous partons - il n'y a plus rien à voir - mais lentement. C'est morne, les 4000, mais ce n'est pas très agité, ni aujourd'hui, ni les autres jours, aujourd'hui encore moins que d'habitude.

Au fait, où sont-ils, les anciens habitants ? A Renoir, pour beaucoup, qui devrait sauter aussi, je crois. Ils finissent les bâtiments, ceux là. Peut-être qu'on veut les décourager de rester. Peut-être qu'on préférerait qu'ils aient compris qu'il valait mieux céder la place pour, enfin, réaliser un mélange de population différent. Pas des gens de toutes origines, mais également pauvres; plutôt des gens d'origines moins diverses, mais inégalement riches. Il faut être social, mais il faut lutter contre le ghetto... Ca revaloriserait la Cité si des familles de classes moyennes - ne rêvons pas - acceptaient de venir s'installer là où s'élevait Debussy. Au moins, eux, ils sauraient qui c'était, et ils ne croiraient peut-être pas que La Tour tient son nom de

sa forme. Mais se pose-t-on la question du type de cohabitation que produirait ce soit-disant "brassage social"?

Une réception sous un chapiteau rectangulaire dressé dans le terrain adjacent à celui où nous nous trouvions suivit le spectacle. Une petite exposition sur l'avenir du secteur avec maquette et plan masse, sur quelques autres opérations urbaines ou de logement en cours dans la commune, et sur la méthode suivie par les artificiers chargés de la démolition, y était aussi présentée, comme un rappel à l'ordre, peut-être nécessaire, de l'action positive dans laquelle s'inscrivait, pour les responsables locaux, cette destruction. On fêta ça, avec retenue, mais non sans éclat.

Déjà, là, une autre positivité se fait jour. Il n'est pas loin le temps de l'embellissement du souvenir. La démolition de Debussy a précipité le présent dans le passé. Était-elle nécessaire, non seulement pour désenclaver la Cité, stopper sa nécrose, mais encore pour rendre audibles, et même plus clairement formulables, les discours des habitants sur leur habitat ? La mémoire du révolu qui a rarement, au moins en temps de paix, été aussi brutalement suscitée, possède-t-elle le pouvoir de légitimer des propos qu'on se refusait jusqu'alors à entendre, quand on ne les empêchait pas d'être tenus ? Faut-il qu'elle se formule comme un bilan (j'ai habité là, c'était comme ça, j'y ai fait ça, j'y ai été heureux, j'y ai souffert...) pour que la parole soit enfin libérée et, surtout, entendue, dans la complexité, l'ambivalence, l'ambiguïté ou la contradiction de ce qu'elle dit ? Une heure après que la barre fut tombée, entre un verre et un petit four, on demandait déjà à un responsable du Comité des locataires, vieil habitant de la Cité, de témoigner de l'intérieur, d'en écrire l'histoire vécue, de s'en faire héraut, puisqu'il en fut héros...

J'ai vu sombrer quelques quartiers, et en particulier d'assez près l'Îlot Chalon, à Paris. Je suis relativement avertie des méthodes par lesquelles on rend invivables des bouts de ville qu'on ne tolère plus, et où l'agression finale peut ainsi apparaître comme une action salvatrice. Je ne présenterai pas les 4000 ou l'Îlot Chalon comme des Eden, ni Debussy comme un paradis perdu. Il n'a jamais, sans doute, fait bien bon y vivre. Mais enfin, ce n'était pas non plus l'enfer, et les gens qu'on y rencontrait n'ont jamais cessé de parler : de ce qui leur convenait et de ce qui les dérangeait, de ce qui leur plaisait et de ce qui leur déplaisait. Leurs opinions, leurs jugements, leurs espoirs et désespoirs, pourquoi n'ont-ils jamais pu être perçus autrement que comme du bruit ?

Ceux que j'ai rencontrés dans ces cités de banlieue témoignaient d'une sociabilité non seulement potentielle, mais réelle, quels qu'aient pu en être les soubresauts et les clivages; les démarcheurs à domicile le savent bien, qui utilisent avec succès ces réseaux familiaux et affinitaires entrecroisés. Avec un sens aigu des distinctions et de la solidarité, ils m'ont presque toujours paru conscients d'une complexité qu'ils tentaient de faire comprendre et, pour certains, de prendre en compte pour "faire quelque chose". Ils n'ont fait, sans doute, qu'augmenter l'impression de cacophonie, de confusion, d'inintelligibilité ressentie par les autres.

D'ailleurs, il y a quelque fierté à tirer de tout ce qui se dit sur ces cités et leurs habitants, d'être seuls à connaître vraiment ce qui s'y passe (ou de le laisser accroire), de pouvoir, non sans maestria, et selon les circonstances, utiliser l'image négative du grand ensemble, soit pour tirer son épingle du jeu en se distinguant des autres résidents, soit pour montrer qu'on souffre du préjugé territorial, soit pour obtenir quelque avantage au nom du préjudice subi, soit pour retourner cette image,

et se revaloriser au nom d'une culture minoritaire dépréciée et méconnue dont on participe.

Quand Toufik Ouanès fut tué en juillet 83, Le Monde titra sur les échecs de l'urbanisme des grands ensembles : "La Courneuve : une mort qui accuse", et, en sous titre, "le meurtre d'un jeune Algérien dans la banlieue parisienne souligne une fois de plus l'impuissance de l'administration à rendre habitables les grands ensembles". Quel media raterait une occasion de parler du "ghetto", de la "Cité de la peur", de la "Poubelle de Paris", d'évoquer Chicago... ?

Un piège s'est refermé sur les habitants de ces cités. La sociologue, bien sûr, corrigera : c'est à plusieurs pièges qu'ils ont été pris : celui de la déportation des îlots parisiens rénovés, celui de la pauvreté, de la crise, du chômage, de l'assistance, celui de la dégradation de bâtiments et d'espaces construits souvent trop vite, et pas tellement bien... Mais tout de même, dans cette dévalorisation globale qui font d'elles les emblèmes d'une "mal-vie" si souvent évoquée, dans le cumul des difficultés matérielles et sociales, qui dira le rôle du discours sur ces cités ?

SOINS A DONNER A L'ENFANT

RESPIRATION

Nous 3 Semaines sans Nourriture
Pouvons 3 Jours sans eau
Vivre 3 Minutes sans air

**MAIS SEULEMENT
3 Minutes sans air**

Quand un enfant respire la bouche ouverte
il se peut qu'il ait des végétations.

Apprenez à votre enfant à respirer profondément et la bouche fermée



Avec des Végétations	Sans Végétations
Respiration difficile	Respiration Normales
Physionomie imbecile	Expression
Oreille dure	Audition
Intelligence lente	Compréhension
Croissance arrêtée	Evolution

Les Végétations (et quelquefois les amygdales) doivent être enlevées.

L'OPERATION est SIMPLE

Bruno EHRMANN,
Nanterre, Laboratoire Social

Ce qui m'a le plus intéressé dans l'histoire de Nanterre, que je connais bien, c'est le processus par lequel des populations se sont trouvées être l'enjeu de conflits entre la municipalité et le département dans le cadre de l'aménagement urbain, processus au terme duquel, sous prétexte d'action sociale, ces populations ont été privées de leurs droits et notamment du droit au logement.

Nanterre a été depuis la fin du siècle dernier un lieu d'expérimentation sociale, avec du logement social, du logement parallèle, du logement spécialisé, etc. Je vais essayer de faire brièvement cette histoire avec ses grandes étapes. La première chose que l'on peut dire est que le quartier du Petit Nanterre est un lieu marqué depuis le siècle dernier, et cela en raison de sa situation particulière dans la ville et dans l'agglomération parisienne. C'est une zone marécageuse à la limite du département de la Seine, dans la boucle de la Seine, éloignée des centres ville de Nanterre et de Colombes. Bien qu'impropre à l'agriculture, c'était une zone maraîchère. L'agriculture noble se faisait sur les pentes du Mont-Valérien et les notables de Nanterre étaient à l'époque des vigneron. Mais le Petit Nanterre était une zone écartée, éloignée du centre de Paris, et c'est pourquoi il fut choisi en 1870 pour y transférer l'ancienne maison de répression de Saint-Denis, qui gênait au centre de la ville. Après de longues discussions fut donc créée la Maison départementale de Nanterre qui était faite pour interner des gens qui avaient commis des petits délits ou des filles mineures qui étaient placées là sur demande de l'autorité paternelle. C'était aussi un dépôt de mendicité à caractère expérimental: on était en pleine période hygiéniste et il s'agissait de rééduquer les vagabonds à la vie active, rééducation par le travail, par l'hygiène, par la lumière, par le soleil. C'était également un asile pour les personnes nécessiteuses âgées, donc un asile pour les vieillards. Ça l'est toujours. Il y avait enfin une cinquième section qui était une infirmerie pour les gens nécessiteux, infirmerie réservée d'abord aux clients de la maison départementale, mais ouverte ensuite aux clochards, aux gens dans le besoin, qui pouvaient venir s'y faire soigner.

Cet établissement avec ses cinq sections a compté jusqu'à 5000 personnes et est géré depuis le début par la Préfecture de Paris. La cinquième section, l'infirmerie, est devenue dans les années trente un hôpital inter-communal mais n'a pas été cédé à l'Assistance publique et c'est à ma connaissance le seul établissement de la région parisienne qui est encore géré directement par la Préfecture de Paris.

Le quartier du Petit Nanterre, tout entier, a vécu depuis le début du siècle autour cette maison départementale; le quartier a accueilli des gens qui étaient interdits de séjour à Paris et qui étaient placés à la maison départementale pour y faire leur probation. On leur donnait des autorisations de sortie mais ils n'avaient pas le droit d'aller jusqu'à la capitale.

A partir du début du siècle s'amorce une deuxième logique de peuplement. On construit de grandes voies ferrées, notamment la voie Paris-Rouen et un gros atelier SNCF se monte à Nanterre-la-Folie. Un certain nombre de travailleurs coloniaux, avant et après la guerre de 14, viennent s'installer dans le quartier à côté de l'atelier. Ils sont employés comme poseurs de bois, comme manoeuvres, dans les grands chantiers de prolongement des voies du métro, sur les voies ferrées, et dans cette logique toutes les nationalités sont présentes. Après la première guerre mondiale on parle d'une grande concentration de Polonais,

d'Italiens, et d'ailleurs leurs enfants sont toujours dans le quartier. Les Espagnols arrivent à la fin des années trente et j'ai connu des Algériens dont les grands-parents étaient déjà poseurs de rail à Nanterre en 1912. Mais à l'époque cette population algérienne est très minoritaire. J'ai trouvé des textes où l'on parle des "hôtels à sidis", donc il y a déjà des immeubles de rapport, mais qui, apparemment, ne posent aucun problème. J'ai eu plein de témoignages de gens qui vivaient à Nanterre à l'époque et qui confirment l'absence de ces problèmes.

Depuis la guerre, cette boucle de la Seine est également le centre de l'industrie mécanique, automobile et aéronautique. Nanterre est donc éloigné de Paris, mal relié à Paris, mais situé dans un espace de lieu géométrique central, au centre de cette zone industrielle. En plus de cette population de migrants dont je parlais tout à l'heure, il y a donc toute une population de métallos, de gens qualifiés, relativement bien payés. Tout un habitat pavillonnaire se développe alors, fait de bric et de broc, souvent auto-construit. On trouve des poutres faites de rails de chemin de fer récupérés à l'atelier SNCF. Après 45 se fait une espèce de regroupement autour des ouvriers qui sont venus d'Algérie, regroupement où l'on trouve beaucoup de gens qui viennent de la région de MARGHIA en Algérie. Dès les années 50 on parle de la constitution d'un bidonville peuplé de célibataires et en 1965 se développe la première grande polémique entre le maire de Nanterre et le préfet de Paris sur la nécessité de faire quelque chose pour le logement.

Le bidonville s'était développé entre 56 et 58, au moment où la guerre d'Algérie s'intensifiait avec la création des zones de sécurité, des camps de regroupement, et le blocage de la frontière entre le Maroc et l'Algérie qui va paralyser l'économie locale et provoquer un afflux en France de travailleurs en provenance de cette région. Dans les camps de regroupement en Algérie, il y a eu la politique du bâton et puis celle qui visait à faire de l'action sociale pour intégrer les populations. Les officiers, regroupés dans des sections S.A.S., cherchaient à s'associer la population algérienne par le biais d'une action sociale, d'une action d'alphabétisation, de la distribution de nourriture, etc. Des sections S.A.T. identiques vont être créées en France, en commençant par Nanterre. Le contrôle de la population des bidonvilles s'est posé au même moment en France, et on a imaginé les mêmes solutions. C'est particulièrement le bidonville de Nanterre qui était visé. Il faut savoir que Ben Bella vient aussi de la région de MARGHIA et que c'est une région assez résistante depuis le début de la guerre d'Algérie. Par ailleurs au bidonville, mais on ne va pas y revenir, il y avait une bagarre entre le MNA et le FLN.

Monsieur Papon, qui était donc préfet de police en 58, a donc fait détacher dans la police parisienne un commandant de SAS qui faisait de l'action psychologique. Il a donc créé un corps spécialisé, qu'on appelait "les képis bleus", composé de supplétifs musulmans algériens encadrés par des officiers connaissant la langue. Leurs missions officielles étaient l'action sociale, le renseignement et la délivrance des laissez-passer entre la métropole et l'Algérie, la circulation n'étant plus libre à cette époque pour les musulmans. Mais si apparemment ils ne faisaient pas du tout de répression, une de leurs missions officieuses était de répertorier les garnis et les bidonvilles. A partir de ce moment, on a un recensement très précis de la population des bidonvilles et, à mon avis, c'est cela qui inaugure l'action sociale systématique dans les bidonvilles et l'administration de la population algérienne de Nanterre, pour raisons de guerre.

A la même époque sont créés le Fonds d'Action Sociale et la SONACOTRAL (Société Nationale de Construction pour les Travailleurs Algériens) qui deviendra la SONACOTRA (pour les travailleurs migrants en général). Outre le changement de République, cette charnière 57-58 a été importante pour la décision de contrôler le logement des immigrés. Même le logement auto-construit, théoriquement non contrôlable, a été à partir de ce

moment très contrôlé. C'est aussi l'époque où l'on a commencé à construire des cités de transit. La première cité de transit pour des familles, car il y en avait eu avant pour des célibataires, a été créée à ma connaissance en 1960, et la suivante en 1962. Cette dernière a été créée par la CETRAFA, qui était en fait une émanation de la préfecture, dont le préfet était le Président, ce qui a permis par exemple pour la cité Gutenberg que le Préfet s'accorde à lui-même le permis de construire alors que les logements étaient en dehors de toutes les normes.

La résorption des bidonvilles a commencé dès cette époque, avec la mise en place de l'appareil juridique constitué par les lois Debré et Vivien. Mais la situation de Nanterre dans la région parisienne va changer à ce moment-là avec la création en 58 de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense (l'EPAPE). En gros il y a deux projets: le premier vise à faire de La Défense la vitrine locale de l'industrie automobile, mécanique, aéronautique, et dans ce projet Nanterre resterait une zone industrielle. Le deuxième projet, qui va s'imposer, est la création d'un grand centre d'affaires international venant désengorger le quartier de l'Etoile. Ce projet implique la désindustrialisation du secteur et l'aménagement de voies rapides vers le centre de Paris. Ce qui est important pour Nanterre, c'est la division des rôles qui s'instaure entre les municipalités et les pouvoirs publics, notamment par l'intermédiaire de l'EPADE (Etablissement Public d'Aménagement de la Défense). Le maire de Nanterre est le Vice-Président de l'EPADE jusqu'en 65. Et à l'époque les maires de la région parisienne, en particulier les maires communistes, ont encore dans l'idée qu'il faut créer des villes ouvrières, des forteresses ouvrières, pour garder une ceinture rouge autour de Paris. La division des rôles a pour résultat que l'on prévoit des bureaux à Courbevoie, des habitats de standing à Suresnes et jusqu'à Saint-Cloud, tandis que Nanterre est sollicité pour construire au maximum des HLM, donc pour accueillir des ouvriers, et ça fonctionne dans le consensus jusqu'en 65.

En 65 il y a une campagne électorale très violente à Nanterre, avec notamment un tract du candidat UNR qui est violemment raciste, qui est ciblé sur le bidonville et qui dit en gros: "Waldeck est allé à Alger et à Oran visiter son camarade Ben Bella et il a déclaré: "En Algérie, il n'y a plus de bidonvilles". Naturellement, ils sont tous en France!". C'est une campagne très raciste qui développe des arguments du genre: "Acceptez-vous que 73% des naissances soient des naissances algériennes?" ou encore: "Faut-il entretenir cette main d'oeuvre trop souvent paresseuse?".

En 1966, il y aura plusieurs incendies catastrophiques, notamment un incendie où meurent trois enfants; on se demande si ce n'est pas un attentat raciste, toute une rumeur se répand, et les projecteurs de l'actualité, après la campagne électorale, sont à nouveau braqués sur Nanterre. La presse parle des 12.000 personnes qui vivent dans le bidonville et à travers elle s'impose l'idée qu'il n'est pas possible de garder les gens dans ces conditions, qu'il faut construire des logements. Il faut que les mairies participent à l'effort de reconstruction pour résoudre le problème des bidonvilles. Mais à l'époque il n'est pas question de dispersion de la population ou de seuil de tolérance.

C'est dans la période 65-69, à mon avis, que le discours bascule. Les étrangers sont bien des enjeux électoraux, mais ne sont pas électeurs. Du coup la théorie de la ville ouvrière, de la forteresse ouvrière, cède la place à un discours sur les conditions de vie, sur la ville où il fait bon vivre, ce qui implique une recomposition sociale, les populations devant être mélangées dans de bonnes proportions. Cela aboutit à la déclaration des maires communistes de 68 demandant une ventilation de la population immigrée dans toute la région parisienne. Et plus concrètement cela aboutit à un accord entre la SONACOTRA et le maire, accord paraphé par le Préfet de Nanterre et stipulant que la SONACOTRA s'engage à détruire le bidonville et à reloger 85% de ses habitants

à l'extérieur de Nanterre. C'est la solution d'un problème qui est devenu urgent, avec, d'une part, la départementalisation donc la nécessité de construire une préfecture à Nanterre, construction prévue sur l'emplacement du grand bidonville de la folie, et, d'autre part, la création en 64 de la faculté de Nanterre.

Pour préparer l'application des lois Debré-Vivien, on va donc créer pour Monsieur Roberrini un poste de Préfet hors-cadre lui donnant compétence pour organiser la résorption des bidonvilles et plus tard des cités de transit dans toute la région parisienne. Ce service de Roberrini va devenir l'interlocuteur principal des municipalités, il va se trouver au centre des bagarres et c'est comme cela à mon avis que les populations concernées vont se trouver démunicipalisées. On va trouver des gens qui habitent à Nanterre depuis des générations et qui vont s'entendre dire, lorsqu'ils se présentent à la mairie pour un relogement: "Mais vous n'êtes pas de Nanterre, vous êtes une population particulière qui devient départementale avec son bureau spécialisé, des demandes de logement spécialisé. Sous couvert d'action sociale on leur retire donc les droits qu'ils pouvaient avoir en tant qu'habitants de la commune et c'est la même chose en tant que travailleurs de leur usine ou de leur entreprise puisqu'au lieu d'avoir droit au 1% pour le logement, par le biais des mesures spéciales du FAS on va les mettre dans un fichier particulier géré de manière particulière.

La proximité du bidonville et de la faculté constitue un mélange explosif. On s'en aperçoit de manière spectaculaire lorsque une bande de jeunes gens pillent le magasin Fauchon à Noël 69 et vont distribuer la nourriture dans les bidonvilles. De manière plus sporadique il y a un certain nombre de mouvements étudiants qui se mobilisent sur la situation des gosses des bidonvilles estimant scandaleux que les enfants de bourgeois puissent manger au restaurant universitaire pour un franc trente cinq, c'était le tarif de l'époque, et que les enfants des bidonvilles ne puissent pas manger gratuitement. Il y a donc des bagarres pour faire pénétrer les gosses du bidonville au restaurant universitaire, et cela paralyse complètement le système des oeuvres universitaires et scolaires. La police vient régulièrement à la fac, poursuivant les jeunes qui viennent manger gratuitement.

Si j'en reste aux grands événements, je dois mentionner l'incendie du bidonville d'Aubervilliers, en janvier 70. Cinq travailleurs africains se font brûler en essayant de se chauffer. Jean-Paul Sartre se déplace, Chaban-Delmas aussi. Mais Chaban vient également visiter Nanterre et fait un discours solennel en disant que les bidonvilles doivent disparaître dans les deux ans qui suivent. Les choses s'accroissent et les oppositions se cristallisent parce que Roberrini n'a évidemment pas les moyens de reloger les gens dans des logements définitifs et essaie donc d'obtenir la construction accélérée de cités de transit. D'une part les maires refusent le relogement des habitants des bidonvilles dans leur commune et, d'autre part, il n'y a pas de terrain disponible en dehors précisément de ces communes qui ont des terrains gelés par les grands travaux le long de la Seine. La seule manière de résoudre cette contradiction, c'est précisément de faire des constructions précaires, d'assurer les maires que ce que l'on construit est provisoire, destiné à disparaître. On pourra me contredire sur ce point, mais il me semble lire clairement cette affirmation dans les discours. Dès le début, on dit aux maires: voyez, on construit sur une future zone industrielle, près d'une voie ferrée, contre la Seine, près d'un coin marécageux, dans des structures provisoires, démontables, etc. C'est tellement vrai que la SONACOTRA se vante de pouvoir monter sa cité du Pont de Bezons en deux mois et de la démonter en six semaines pour la remonter ailleurs.

Il y avait une grande différence entre le discours de la SONACOTRA et la réalité et c'est la même chose pour la CETRAFA, qui gérait la plupart des cités de Nanterre, y compris la cité des Marguerites construite à l'origine par la CAF. Ce qui s'est passé, c'est que les gens qui se trouvaient placés dans les cités de transit

par autorité du Préfet se trouvaient obligés d'y rester parce qu'ils se trouvaient sortis de tous les fichiers normaux des habitants et n'avaient plus accès à aucun autre logement. A chaque fois qu'il s'agissait d'améliorer les conditions de vie des gens qui se trouvaient dans les cités de transit, on se tournait vers la municipalité, qui répondait: de toutes façons, cette population ne devrait plus être là depuis longtemps, donc il n'est plus question de favoriser son insertion, il ne faut pas que cela dure, donc nous transmettons votre demande au Préfet.

On est resté dans cette situation jusque dans les années 80, avec comme comme facteur aggravant le fait qu'un certain nombre d'entreprises qui employaient une main d'oeuvre non-qualifiée abondante, se sont mises à déconcentrer et à dégraisser, ce qui fait que les jeunes, les enfants des travailleurs immigrés de ces cités de transit ont commencé à être demandeurs d'emploi, au chômage, faisant face au racisme. Par marquage successif, l'ensemble de la population immigrée du Petit Nanterre a été assimilée à la population des cités de transit. Pour résumer, dans un premier temps, le maire a dit: moi, je ne peux pas reloger tous ces mal-logés du bidonville; c'était entre 65 et 68, et il ne parlait pas de nationalité, ni de seuil de tolérance. A partir de 70, il dit: la Préfecture n'a pas respecté ses engagements, donc il reste des cités de transit, et à partir de là, nous n'acceptons plus d'immigrés dans le parc HLM, même si les gens peuvent prétendre au 1% patronal. Le regroupement familial à l'époque restait soumis à une décision de la mairie. Quand quelqu'un demande à faire un regroupement familial, même s'il est en situation normale, qu'il est un travailleur de Nanterre depuis longtemps, il se voit répondre par la mairie, j'ai des lettres qui le prouvent: Comme la Préfecture n'a pas respecté ses engagements, nous n'acceptons pas la venue de nouvelles familles étrangères à Nanterre". Cela veut dire que l'accession au logement de populations particulières, caractérisées par le fait qu'elles étaient des mal-logées du bidonville, devient un problème de nationalité et de race.

Pour conclure sur les cités de transit, je voudrais rappeler ce que disait Claudius Petit au colloque de 1966 sur l'immigration algérienne en France: " Ce n'est pas une cité de transit en elle-même, c'est une cité pour le transit des familles, et une telle cité devrait être plus solide, plus robuste, mieux équipée qu'une cité ordinaire, tout son équipement devrait être d'une solidité comparable à ce que l'on trouve dans les wagons, les paquebots, c'est à dire là où tout le monde passe sans laisser de trace d'usure, or c'est précisément l'inverse, on met des cloisons minces, si bien que je souhaite que surtout dans les régions où le problème du logement se posera encore un certain nombre d'années pouvoir réaliser des cités de transit plus solides et mieux équipés que les logements définitifs.....Nous devons donc regarder cela clairement et sereinement et finalement dire après tous, si une cite de transit increvable, comme nous l'appelons à la SONACOTRA, est utilisée pendant dix ou quinze ans, comme les logements sont aussi bien que les autres, ils pourront fort bien être habités par des familles normales et redevenir au milieu de la cité un immeuble comme les autres, que l'on ne montrera pas du doigt". Pourtant quand on parle de la cité inaugurée par Chaban pour boucler la résorption des bidonvilles, cette "cité blanche", qui était l'exemple même de ce qu'il fallait faire pour l'insertion des familles, on s'aperçoit qu'il y a eu des affaissements dans le terrain et que la cité s'est dégradée à un tel point que les charges étaient supérieures au loyer perçu.

En ce qui concerne le relogement des populations des bidonvilles, ça a varié dans le temps. Il y a eu des tentatives d'expulsion sans relogement: les hommes étaient mis dans un foyer d'hébergement pour quinze jours, les femmes et les enfants étaient placés à la DASS. Ca n'a pas duré très longtemps car il y a eu tout de suite un comité de soutien qui s'est créé et qui est l'ancêtre de l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés). Après cela les critères ont varié selon l'urgence. Il y a eu le relogement en cité de transit, qui concernait des familles avec enfants, ce que l'on a appelé par la suite les familles lourdes,

mais au moment du bidonville ça n'existait pas, ce n'était pas le cas, c'est la cité de transit qui a collé cette image, même si le service social existait avant la cité et que les familles nombreuses étaient connues dans le bidonville par le service social..

Il y a eu également des opérations de construction pour célibataires, comme le foyer des sorbiers, ou le foyer des Primevères. Il y a eu également la cité des potagers qui a permis de faire une opération-tiroir sur le bidonville des Canibouts. On libérait une partie des terrains, on construisait des immeubles et on relogait dans ces immeubles. En définitive il y avait dans le quartier trois types de logement très hiérarchisés qui étaient confiés à la même société gestionnaire, une filiale de la SONACOTRA. Il y avait la cité du Pont de Bezons, cité de transit type CES Edouard Pailleron, avec les poutrelles métalliques, il y avait la cité des potagers type HLM en dur, et puis il y avait la cité HLM des Canibouts. En fait les gens faisaient le parcours dans un sens ou dans l'autre et ils avaient tout un tas de stratégies pour obtenir des logements pour leur famille ou pour eux-mêmes, stratégies dont le but était d'accéder au HLM. La cité des Canibouts a été l'endroit où à ma connaissance on a parlé pour la première fois en France du seuil de tolérance. Ça a été le résultat d'une espèce d'utopie, d'une expérience de cohabitation inter-ethnique. On y a mis un tiers de population venant du bidonville de Nanterre, fortement FLN à l'époque; un tiers de rapatriés d'Afrique du nord ; et un tiers de gens qui étaient logés là par le 1% patronal. C'était complètement aberrant. On mettait les gens du bidonville en logement normal ou en léger surpeuplement parce qu'on disait que dès qu'on leur donnait un mètre carré de trop, ils faisaient venir des collatéraux. On a créé en même temps que les équipements scolaires intégrés et les commerces un centre social et un club de jeunes, parce qu'on prévoyait des affrontements. En fait il n'y a pas eu d'affrontements racistes, mais une tension permanente. On avait injecté en plus, pour faire prendre la sauce, un certain nombre de militants catholiques associatifs, de manière à favoriser la création d'une amicale de locataires, mais en fait la plupart des militants ont baissé les bras; lorsqu'ils ont eu des enfants d'âge scolaire, ils ont eu des stratégies d'évitement des écoles du quartier, et on a vu à ce moment-là les gens disparaître les uns après les autres. C'était une utopie. On ne se rendait pas compte que l'on créait en même temps des difficultés.

Je voudrais dire pour conclure que les réseaux existent d'une manière naturelle et qu'il est fou de vouloir les maintenir de manière artificielle parce que les choses évoluent. Les réseaux sont avant tout des réseaux de communication. Par exemple, sur le trajet du bus 304, il y a la Préfecture, la mairie, la piscine, les allocations familiales, et les femmes se retrouvent dans ce bus. En fin de compte elles vont accoucher comme leurs copines à la maison départementale de Nanterre. Quant aux adolescents, qui disaient s'en foutre complètement de Nanterre, ils y reviennent des années après. On disait que les gens avaient leurs racines en Algérie mais, après, on s'est rendu compte qu'ils étaient aussi des Algériens de Nanterre. En même temps c'est vrai qu'ils ont aussi leur histoire.

Isabelle MASSIN
Le bidonville de Nice

J'ai travaillé à la résorption du bidonville de Nice entre 1974 et 1976 et je voudrais apporter quelques éléments de réflexion.

Il y avait dans ce bidonville à peu près 1800 personnes isolées, Algériens et Tunisiens, souvent en situation irrégulière, et le bidonville était un lieu de transit, c'est à dire qu'il y avait une importante rotation des individus. Notre volonté de résorption s'est heurtée à l'hostilité du maire qui refusait toute implantation de foyer ou de logement pour les travailleurs migrants. Par ailleurs le maire voulait acquérir un autre terrain qui se trouvait au-delà du bidonville mais il se heurtait à l'opposition des maraichers qui utilisaient ce terrain. Finalement il s'est dit qu'il aurait un argument incontestable en affectant ces terrains à un usage utile, qu'il voyait comme un usage intermédiaire, pour pouvoir récupérer ensuite les terrains. Mais l'élément déterminant, c'est le projet d'allongement de la piste de l'aéroport qui supposait la disparition du bidonville ou son déplacement.

Nous nous sentions responsables de ces gens et redevables à leur égard. Nous nous sommes efforcés de faire un bon montage et surtout de les préparer au relogement, par un réseau d'information fonctionnant par le bouche à oreille. Pierre Espagne, ethnologue, tzigane d'origine, a joué un rôle essentiel, avec deux autres chercheurs, pour repérer les leaders, analyser les mouvements de rotation, comprendre l'intense vie sociale qui existait dans ce lieu. Parallèlement à cela on a financé des contrats de formation visant à préparer quinze adultes inactifs à être des relais d'information dans le bidonville. Ca n'a pas marché. Ces adultes ne comprenaient pas qu'il n'y ait pas d'emploi pour eux à la sortie du stage; de plus cela les a mis en porte à faux à l'égard de leurs amis. Seuls les trois ethnologues, par leur connaissance du terrain, nous ont été utiles dans cette démarche de résorption. Soyons lucides: sur les 1400 individus relogés, nous savions qu'une partie venait d'ailleurs, que nombre d'entre eux se sont présentés trois jours avant la résorption pour obtenir un logement. De même, 600 à 700 personnes du bidonville ont disparu le jour fatidique. Il faut bien comprendre qu'à l'époque, reloger les immigrés irréguliers lorsqu'on résorbait un bidonville était quelque chose d'incompréhensible, pour la SONACOTRA par exemple.

Cette résorption a eu lieu le 8 mars 1976 et c'était la dernière résorption d'un très grand bidonville.

François CHAVANEAU

En contrepoint de ce que dit Isabelle Massin, et puisque j'ai pris sa succession pour la résorption, je voudrais rajouter que la formation des "personnes-relais" nous paraissait indispensable au vu du nombre d'habitants. Comment aurions-nous fait, sinon, pour parler à 1800 personnes?

Il faut dire également que les 600 disparus, au jour de la résorption, n'ont pas disparu complètement. Je crois qu'ils se sont réfugiés dans un village proche et qu'ils sont revenus sur les lieux pour reconstituer des morceaux de bidonvilles. Cela nous montre l'immense fluidité de ces populations qui possèdent leurs propres stratégies. Par exemple, lorsque nous avons ouvert les guichets pour l'inscription et le paiement du premier loyer, nous avons vu venir des groupes constitués, des groupes entiers qui voulaient s'inscrire ensemble et à tout prix dans l'un des foyers proposés. Chaque sous-quartier du bidonville a investi "son foyer", qui était relié aux autres par l'intermédiaire d'un centre commercial que le GIP avait financé pour conserver les commerçants qui jouent un rôle structurant dans les rapports sociaux.

SOINS A DONNER A L'ENFANT

**Votre enfant n'a que deux yeux
Ils doivent lui servir toute sa vie**

Bonne Position pour lire (Lumière de côté à gauche) Mauvaise Position pour lire (Lumière en face dans les yeux)



NE PAS | LIRE au Crépuscule
| LIRE étant couché
PAS | LIRE de l'imprimerie fine
| Se frotter les yeux avec les doigts sales

NE PAS lire un livre trop près des yeux NE PAS lire avec le soleil sur son livre



**Quand les yeux se troublent, pleurent ou font mal,
consulter un oculiste.**

Les Maux de Tête, les indigestions et autres indispositions
proviennent quelquefois d'une mauvaise vue.

Dossiers déjà parus

Numéro 1 : Techniques, Territoires et Sociétés
Juin 1987

Numéro 2 : Flux, Réseaux, Territoires
Septembre 1987

Numéro 3 : Les sciences sociales et l'art de la médiation : Le cas du logement
Décembre 1987

Numéro 4 : L'aménagement du territoire et la colonie
Mars 1988